

République Algérienne Démocratique et Populaire
Ministère de l'Enseignement Supérieur et de
la Recherche Scientifique
Université El Hadj Lakhdar -Batna-



Faculté des Lettres et des Langues
Ecole Doctorale de Français
Antenne de Batna



Titre

LES EMPRUNTS LEXICAUX DE L'ANGLAIS VERS LE FRANÇAIS :

Enrichissement et/ou Appauvrissement

Mémoire élaboré en vue de l'obtention du Diplôme de Magistère
Option : Sciences du Langage

Sous la direction du :
Pr. ABDELHAMID Samir

Présenté & soutenu par :
M^{me}TOUMI Samira

Membres du jury :

Président : Pr. BENSALAH Bachir, M.C. Université de Biskra.
Rapporteur : Pr. ABDELHAMID Samir, M.C. Université de Batna.
Examineur : Pr. MANAA GAOUAOU, C.C. Université de Batna.

Année universitaire
2008 / 2009

Table des Matières

Liste des abréviations	
Remerciements.	
Remerciement Spécial.	
Hommage	
Spéciale dédicace	
Dédicaces.	
Introduction	15
1.Problématique	19
2. Hypothèses	20
3 . Objectif	21

Partie théorique

I .LES EMPRUNTS : ENRICHISSEMENT ET /OU APPAUVRISSEMENT POUR TOUTE LANGUE?

1. Définition de l'emprunt.	22
2. L'impact de la langue anglaise sur les langues européennes	22
2.1. En russie.	22
2.2.En italie	23
2.3.En allemagne	23
II. HISTOIRE DU FRANÇAIS	24
II.1. Les premières étapes.	24
II.2. Le XX ^e siècle.....	28
II.3. Historique du français en tant que langue internationale.	29
II.4. Historique de l'anglais en tant que langue internationale.	30

II.5. Historique du français au contact de l'anglais	30
II.6. L'élargissement de la langue anglaise	31
II.7. La langue anglaise contemporaine	32
II.8. Position du français parmi les grandes langues du monde	32
III. LES STRUCTURES DE LUTTE POUR LE FRANÇAIS	33
III.1. L'Office de la langue française	35
III. 2. L'Office du vocabulaire français	35
III. 3. Le Comité d'étude des termes techniques français	35
III.4. Défense de la langue française	36
III. 5. La Fédération du français universel	36
III.6. Le Haut Comité pour la défense et l'expansion de la langue française	36
III .7. Le Conseil international de la langue française	37
III .8. Les Commissions ministérielles de terminologie	37
III .9. L'Agence de coopération culturelle et technique	38
III. 10. L'Organisation internationale de la Francophonie	38
III .11. L'Association générale des usagers de la langue française	39
III .12. Le Conseil supérieur de la langue française	40
III .13. La Délégation générale à la langue française et aux langues de France	40
III.14. Une vue d'ensemble	41
IV. L'ÉTAT COMME LÉGISLATEUR DANS LE DOMAINE DE LA LANGUE	
IV.1. La loi Bas-L'Auriol	43

IV.2. La loi Toubon.	45
IV.3. Le dictionnaire des termes officiels.....	48
IV.4. Les (non) possibilités d'une politique linguistique.....	51
IV.5. Les Français et le français.....	55
V. Conclusion de la partie théorique.....	58

Partie pratique

Introduction.	63
I. Présentation du corpus	65
I.1. Elaboration du corpus /critères d'analyse	66
I.2. Méthode de recherche	66
I.3. But de l'étude	66
I.4. Constitution du corpus	67
II. Aperçu Général Sur Le Taux D'anglicismes Dans La Vie Quotidienne.....	69
II.1. Relative proportion des anglicismes dans la vie quotidienne des français.....	69
II.2. Analyse du cyclogramme.....	69
-Analyse Détaillée Du Corpus (la vie quotidienne des français à travers le dictionnaire « Évitez Le français parlez français .»)	
III. Corpus:	71
III.1. L'ALIMENTATION.	71
III.2. L'HABITAT, LE MOBILIER.....	82
III.3. LE VÊTEMENT ET LES ACCESSOIRES.	86
III.4. LES SOINS DU CORPS.	93
IV. Conclusion de la partie pratique	98

Conclusion générale	101
Bibliographie	105
Sitographie	107

Liste des abréviations:

(**ACCT**) = Agence de coopération culturelle et technique.

(**AGULF**) = Association générale des usagers de la langue française.

(**BVP**) = Bureau de vérification de la publicité.

(**CILF**) = Conseil international de la langue française.

(**CMT**) = Commissions ministérielles de terminologie.

(**CSA**) = Conseil supérieur de l'audiovisuel.

(**CSLF**) = Le Conseil supérieur de la langue française.

(**DGCCRF**) = Direction générale de la concurrence et de la consommation de la répression des fraudes.

DGLF = La Délégation générale à la langue française et aux langues de France.

(**OVF**) = l'Office du vocabulaire français.

(**OIF**) = Organisation internationale de la Francophonie.

REMERCIEMENTS

Je remercie Dieu de m'avoir permis de réaliser ce travail.

Il serait ingrat de renier le fait qu'un mémoire , reste malgré tout, une œuvre collective. La mienne est l'aboutissement d'une année de travail, de patience et persévérance. Durant toute cette année, j'ai été assistée et conseillée par plusieurs personnes à qui je dois adresser mes plus sincères remerciements.

C'est au professeur **Mr. ABDELHAMID Samir**, mon encadreur que je tiens à exprimer ma profonde gratitude de m'avoir dirigée le long de ce travail, et qui par ses enseignements et ses conseils a été un guide précieux dans l'élaboration de ce mémoire .

Merci de m'avoir fait confiance et m'avoir permis de réaliser ce travail dans de meilleures conditions tout en me laissant une grande liberté. Merci pour votre aide et pour les discussions enrichissantes et fructueuses entretenues. Soyez assuré de ma profonde gratitude.

Vous m'avez offert d'excellentes idées et perspectives sur le travail tout au long de son évolution et n'avez jamais cessé de me conseiller en me permettant de concrétiser mes idées librement. Que vous trouviez ici l'expression de mes vifs remerciements.

"Je veux sincèrement remercier mon directeur de mémoire, **Mr. ABDELHAMID Samir**, pour avoir patienté avec moi au cours de ce travail et pour tout le temps qu'il m'a consacré. Merci beaucoup pour votre excellente direction. Je suis très reconnaissante d'avoir reçu une formation supérieure de première qualité. Suite à ce travail, je me sens entièrement préparée à poursuivre mes études au niveau du doctorat."

"Je vous remercie professeur, d'y avoir consacré tant de temps et de patience pour faire, en moi, une personne beaucoup plus confiante et sûre d'elle-même. Vous avez su garder mon intérêt en Sciences du langage en me faisant toujours raisonner aux réponses à mes propres questions avant de les répondre. Vous m'avez démontré l'importance du travail sérieux et précis. Je me rappellerai toujours de votre soutien souvent lorsque tout allait mal en recherche.

"Le dernier et non le moindre des mercis, je le dis au professeur **Abdelhamid Samir**: " Les mots me manquent pour vous remercier. Grâce à vous, je suis non seulement une magistrante, mais je me considère aussi une meilleure étudiante. Votre enseignement est digne d'honneur. Vous êtes un professeur merveilleux.

MERCI

Je témoigne également mes vifs remerciements, ma toute reconnaissance aux membres du jury
d'avoir accepté de faire partie de mon jury.

J'aimerais également remercier **Mr. BENSALAH Bachir** pour avoir bien voulu présider et juger ce
travail.

Je remercie aussi bien **Mr Manaâ Gaouaou** pour son enseignement et pour son encadrement.

Je remercie tous les enseignants de l'**École Doctorale** Algériens qu'ils soient ou Français.

A TOUS MES AMI(E)S

En particulier, **IBECHNINENE Samira, SERRAR Salima, SEGNI Meriem et SEGNI Cherif**, je
n'oublierai jamais les bons moments passés ensemble et les beaux souvenirs partagés des années
d'études et de travail.

Je vous souhaite plein de bonheur et que notre amitié dure toujours.

A toutes les personnes qui ont contribué à la réalisation de ce travail,

Veillez accepter tous mes remerciements et gratitude.

REMERCIEMENT SPÉCIAL

Mes remerciements les plus élogieux à la famille **BESSAH: Ali, Lakhdar** et leur maman
Ghania.

Un remerciement plus spécial à **BESSAH Louiza** et **Zina** qu'elles trouvent ici l'expression de ma plus profonde gratitude pour l'aide "incroyable" qu'elles m'ont prodiguée. Merci ma chère **Louiza**, merci ma chère **Zina**, vous n'êtes pas seulement des beautés mais des bontés sans limites.

HOMMAGE



Je dédie cette thèse à la mémoire de ma mère que je n'oublierai jamais.

Ça ne fait pas très
longtemps que tu es partie
Mais malgré tout
Je n'arrive pas à t'oublier
Tu es la seule qui m'ait montré
Un tel amour
Une telle affection
À tout
Jamais tu seras dans mon cœur
Je te promets que de la haut
Tu seras fière de moi

Comme tu l'étais de ton vivant
Je n'ai jamais pensé qu'un jour tu partirais

Pour moi tu étais une immortelle
Je te voyais à mon mariage
Je voyais mes enfants déjà dans tes bras
Et maintenant tu n'es plus là
Tu as laissé un immense vide
Jusqu'à ce jour je ne crois pas que tu es partie
J'ai l'impression que je vis un cauchemar
Et que demain je vais me réveiller et tu seras dans ta chambre
Réveillée à attendre notre arrivée
Mais malheureusement
ça n'arrivera jamais parce que tu es partie à tout jamais
Paix à ton âme

Ce travail est dédié également à la mémoire de ma très chère Grand-Mère maternelle **Ouarda** que
jamais je n'oublierai.

SPÉCIALE DÉDICACE

A MON CHER MARI :

OURLISSENE DAHMANE

Depuis le jour où je t'ai connu, ma vie est plus comblée de bonheur. Ta présence m'inspire la sérénité et la tranquillité de l'âme.

Merci pour tes encouragements, tu as toujours su trouver les mots qui conviennent pour me remonter le moral dans les moments pénibles, grâce à toi j'ai pu surmonter toutes les difficultés.

Tu m'as aussi aidé à réaliser ce travail que j'espère sera témoignage de mon profond amour pour toi.

Que Dieu nous bénisse, protège notre amour et nous aide à réaliser tous nos rêves partagés.

DÉDICACES

A TOUTE MA FAMILLE :

- A MON PÈRE

Aucune dédicace ne saurait être assez éloquente pour exprimer ce que tu mérites pour tous les sacrifices que tu n'as cessé de me donner depuis ma naissance, durant mon enfance et même à l'âge adulte.

Tu as fait plus qu'un **PÈRE** puisse faire pour que ses enfants suivent le bon chemin dans leur vie et leurs études.

- A ma grand-mère paternelle "**Yamina**" que je chérie énormément je dédie ce modeste travail.

Grand-mère je te dédie ce travail en témoignage de mon profond amour.

Puisse Dieu, le tout puissant, te préserver et t'accorder santé, longue vie et bonheur.

-A ma deuxième trop chère "**Yamina**" qui n'a jamais été ma belle-mère mais plutôt une deuxième mère et grand-mère aussi bien maternelle que paternelle. Qu'elle trouve ici l'expression de mon trop grand amour. Puisse Dieu me la garder.

-A toi mon beau père "**AMOR**" en qui je vois mon père aussi bien que mes grands parents que je n'ai jamais connus. Je te dédie ce travail en reconnaissance du très grand amour que je porte pour toi.

-A tous mes frères et sœurs, mes beaux frères et mes belles sœurs, ainsi qu'à leurs femmes, leurs maris et leurs enfants.

Partie théorique

Introduction

« Ce n'est point chose vicieuse, mais grandement louable, emprunter d'une langue étrangère les sentences et les mots, et les approprier à la sienne. »

Joachim du Bellay (1522-1560)

Introduction :

En commençant une recherche, il est très difficile d'affirmer d'avance où l'on arrivera. Dans tout domaine étudié, seul es l'analyse et l'étude détaillée permettent de définir la problématique.

Les langues ont toujours prouvé une capacité d'adaptation aux changements scientifiques, technologiques, politiques, économiques et sociaux.

Afin de servir de manière efficace à la communication dans plusieurs contextes variés et dénommer précisément les réalités nouvelles, elles ont été obligées de dériver, de créer d'emprunter ou encore d'adopter des unités lexicales tout à fait nouvelles.

Cependant, dans un espace de recherche bien fertile, se constituent les emprunts lexicaux supposant ainsi le contact entre de nombreux systèmes linguistiques, entre de nombreuses identités spirituelles et entre de nombreuses cultures.

L'emprunt lexical de nos jours est un phénomène suscitant une vive importance de la part des linguistes du domaine, qui ont consacré des études aux différents aspects de la circulation des termes dans des langues variées.

Plusieurs facettes du phénomène de l'emprunt ont été examinées à travers les recherches linguistiques et ce en démarrant des aspects culturels et sociolinguistiques jusqu' à arriver aux aspects linguistiques.

La pénétration de mots nouveaux dans une langue a toujours été un problème très important aussi bien dans la linguistique que dans le développement de la culture des peuples et des nations.

Durant toute la période du développement de la langue française, plusieurs points de vue linguistiques existaient déjà sur son enrichissement et /ou son appauvrissement.

Le célèbre écrivain François Rabelais, connu par sa volonté de rendre riche la langue française disait qu'il avait fait sa carrière avec un vocabulaire de trois cents mots ; et que tous les autres, il les avait inventés.

Cette célèbre affirmation saurait peut être servir comme épigraphe à l'introduction de ce mémoire.

Peut-être pourrait-on dire que c'est une bonne initiative, car plus il existe de mots dans une langue plus cette dernière s'enrichit.

Mais, l'idéal-comme on le dit- n'existe pas car tant qu'il ya des personnes pour quelque chose, il y en a d'autres qui sont contre. C'est un phénomène de contrepoids tout à fait naturel.

L'enrichissement et l'appauvrissement d'une langue alternent l'un après l'autre pour ainsi former une sorte d'onde.

Parmi les raisons accélérant le passage vers l'enrichissement on pourrait citer l'influence d'une culture différente, le progrès industriel et scientifique, les changements de la vie sociale, etc....

L'appauvrissement est souvent provoqué par l'existence de ces nombreux emprunts contraignant la norme linguistique d'une langue et qui parfois ne sont nullement nécessaires car dans la langue il existe des mots qui peuvent les remplacer. Mais, dans le domaine technique surtout, le français a besoin de mots nouveaux.

Comme on le voit donc, l'enrichissement ou l'appauvrissement d'une langue est un processus à la fois progressif et difficile.

Cependant, on pourrait bien s'interroger sur : Ce qu'est un anglicisme? Comment choisir des mots nouveaux ou plutôt des emprunts? Est-ce nécessaire de rédiger un dictionnaire qui puisse recueillir presque tous les mots nouveaux?

Toutes ces questions et plusieurs autres sont posées ; le plus important serait de prendre en considération le but de ce mémoire qu'est de savoir si l'emprunt lexical de l'anglais vers le français est un enrichissement ou plutôt un appauvrissement de la langue française?!

Notre travail s'attache à essayer d'appréhender les causes ,les formes concrètes et les effets d'un phénomène à la fois complexe et mouvant, en projetant sur lui un éclairage particulier .

On ne veut pas disputer la question de savoir s'il faut protéger la langue française contre l'anglicisation ouverte ou insidieuse qui la traverse ,mais la question de savoir si la langue française pourrait s'enrichir à travers les emprunts lexicaux de la langue anglaise ?

Il n'est peut être pas inutile de signaler que l'étude des anglicismes et le devenir du français au contact de la langue anglaise est d'un vaste intérêt .

Le français a pour une longue période été un très bon sujet à débattre dans le domaine des études linguistiques du moment qu'il est en perpétuel contact avec l'anglais depuis la fin du XVIII^e siècle.

Les études des impacts linguistiques de ce contact sont illimitées ,spécialement ,celles qui portent sur les anglicismes de manière générale. Notre travail est justement basé sur ce thème, mais avec un peu plus de spécificité consacrée au domaine lexical.

De nombreuses études et prises de positions sur les anglicismes en général ou sur certains aspects de l'anglicisation ont été publiées à ce jour. On ne prétend donc guère innover dans le domaine.

Notre mémoire a seulement pour ambition de présenter un éclairage particulier sur le danger ou les bienfaits des anglicismes sur le lexique de la langue française .

Le français est de nos jours considéré comme étant l'une des langues internationales à travers le monde.

En ce qui est des contacts internationaux ,le français est classé comme étant la deuxième langue internationale après la langue anglaise .

On dit que les puristes sont les ennemis pires de la langue.Est ce là une vérité clairvoyante ou un paradoxe simple.

La suprématie «socio-économique » des États-Unis,d'où découle une puissante hégémonie « culturelle »,a fait de l'anglais,en quelques décennies,la langue de communication universelle incontestée.

Plusieurs raisons sont avancés dans le but d'expliquer le développement des emprunts lexicaux de l'anglais vers le français, la première et la plus évidente serait l'hégémonie de l'anglais en tant que langue de communication internationale, ce serait encore plus ce qu'est appelé : « mimétisme culturel ».

L'anglais est ainsi devenu un langage de référence dans la communication internationale sous toutes ses formes aussi bien élaborées que simplifiées :Le poids culturel, politique et économique des états unis et des pays anglophones qui, veulent imposer leur langue dans tous les domaines tant dans

les relations bilatérales que dans les organisations internationales est une chose qui se traduit par un quasi- monopole de l'anglais dans tous les domaines .

En pays francophones, également l'anglais tend à coloniser totalement l'espace de travail, c'est le cas dans les grandes entreprises, les banques, et les réunions entre cadres qui en France se font en anglais avec un accent français. L'anglicisme a dominé en France au point où certaines entreprises ont été condamnées en justice pour avoir imposé l'anglais à leurs salariés français, chose qui se passe également dans quelques ministères, où l'on accepte de recevoir de l'union européenne des documents en anglais et d'y répondre dans la même langue.

L'influence de l'anglais s'exerce, bien de manières diverses dans tous les domaines de la langue ; et touche donc également au lexique .Cependant, il est nécessaire de savoir de manière adéquate ce que l'on entend par le mot « anglicismes » ou encore le mot « français » ?!

Une « incroyable histoire d'amour », est bien celle qui a créé des rapports entre le français et l'anglais. Mais bien sûr que non ! Ces rapports n'étaient pas toujours roses entre les deux langues. Cependant, on parlerait plutôt « d'amour et de haine » .

Entend- on dire pourtant trop c'est trop et le nombre de mots empruntés à l'anglais prend des proportions inadmissibles.

Pour les jeunes, l'anglais est aussi une langue de prestige. Cependant, si cet emprunt est vu par certains comme le signe d'un enrichissement de la langue française au contact de la langue anglaise, il est considéré par d'autres comme la marque d'une incapacité culturelle à créer des mots et beaucoup plus à les populariser. Ainsi, pour les ennemis de ces emprunts que l'on appelle aussi « franglais » ou encore « anglicismes », le- laisser faire- linguistique doit être combattu.

Ce qu'il faut comprendre c'est que pour combler des lacunes ou pour aromatiser la langue maternelle, les emprunts ont toujours existé ; ceci est un phénomène tout à fait naturel . Mais , ces emprunts qui sont intégrés dans une langue à un certain temps ou définitivement sont-ils considérés comme enrichissement ou appauvrissement de son lexique ?!

1. Problématique :

Les mots anglais ne cessent d'envahir le français, ce phénomène ne serait-il pas une menace à la langue emprunteuse ? Peut-on parler d'une évolution du français si ce dernier fait recours à l'anglais ? ou, ces emprunts seraient –ils plutôt un signe confirmant que « la langue française est une langue vivante » ?!

Ces emprunts, baissent -ils du niveau de maîtrise de la langue française ?

En cas d'appauvrissement de la langue française, y aurait-il des mesures précises à prendre là-dessus ?

Enfin, la langue française ne perdrait elle pas aux profondeurs de ces emprunts et de ce bilinguisme dit angliciste ?

2. Hypothèses :

Avant d'entreprendre ce travail, nous posons préalablement deux hypothèses.

2.1 .Hypothèse1 :

Les emprunts de la langue anglaise à la langue française représentent un appauvrissement de cette dernière (le français).

2.2. Hypothèse2 :

Les emprunts de la langue anglaise ne pourraient qu'enrichir la langue française.

3. Objectif :

Notre objectif serait de savoir :

1-Si ces emprunts de la langue anglaise sont un enrichissement ou un appauvrissement de cette dernière.

2-Si par le biais de l'emprunt, un mot anglais peut réellement devenir français.

3-Si ce bilinguisme anglicisant n'est pas une malhonnêteté intellectuelle dans le sens où il puisse avoir des conséquences néfastes sur la langue française et ce en voulant (politiquement) vider les peuples de la maîtrise de cette langue(le français).

LES EMPRUNTS : ENRICHISSEMENT ET/ OU APPAUVRISSEMENT POUR TOUTE LANGUE ?

1. Définition de l'emprunt :

La conception actuelle de l'emprunt et sa définition relèvent de la linguistique historique et ce en élaborant une perspective objective afin de limiter le lexique d'une langue, analyser son origine et chercher la plus ancienne attestation écrite des unités lexicales .

La lexicologie récente différencie les calques structuraux et sémantiques des emprunts à proprement parler .Ces derniers (les emprunts à proprement parler) sont des unités du lexique importées intégralement d'une langue autre dans leur forme d'origine .Quand elles sont souvent utilisées, leur forme graphique et phonétique vont avec la langue d'accueil .Au moment où le terme se procure la forme morphologique de la langue d'accueil, il se produit une adaptation plus complète.

Les calques ou ce que l'on appelle aussi emprunts structuraux consistent en une introduction, plus ou moins fidèle, de la structure d'origine dans la langue emprunteuse. Ceux inspirés par la langue anglaise en sont un meilleur exemple : *top-niveau* ,*top-modèle*, etc.

Le plus difficile à reconnaître est l'emprunt sémantique, du moment que dans de tels cas des termes ou des expressions bien ancrés dans la langue d'accueil font usage , mais en empruntant un nouveau sens. Tant que les emprunts sémantiques sont nouveaux , ils se laissent relativement bien reconnaître, cependant dès qu'ils s'enracinent dans la langue d'accueil, ils commencent à perdre leur sens original.

2. L'impact de la langue anglaise dans les langues européennes:

Partant des méthodes d'analyse variées , les linguistes qui travaillent sur les emprunts estiment la présence des termes anglais dans le lexique de manière générale entre 1%et 4%. De telles remarques concernent l'allemand, le polonais, l'italien,ainsi que le français.Telles sont quelques opinions à propos des anglicismes dans quelques langues européennes.

2.1. En russie:

C'est avec la métamorphose des conditions politiques de la russie qu'apparaissent les anglicismes.Les emprunts sont, dans une grande majorité ,présents grâce aux contacts avec un monde qui,pour la plupart des locuteurs était jusque là non connu: un essai de traduction de ces emprunts allait contribuer à continuer l'isolement qu'à ouvrir la russie sur le monde . Les linguistes

Russes accentuent l'importance sur un point : qu'est que les linguistes Russes faisaient très attention lors de l'introduction des mots étrangers, ce qui se voyait par une « mise entre parenthèses» de ces termes dans leur langue.

Les anglicismes font leur apparition soit dans la langue spécialisée, soit dans les pages d'opinion, soit enfin dans la bouche des jeunes, ces derniers qui, vite changent selon la mode.

2.2. En Italie :

Durant les derniers siècles, la propagation incontrôlable et massive des anglicismes, inquiète les linguistes italiens qui rappellent très fortement que nulle langue au monde n'a dans son histoire pu éviter les impacts étrangers. Par la suite, ils font la proposition d'une grille d'évaluation des emprunts, qui permet de situer les termes importés dans le lexique de la langue d'accueil. Plus de dix paramètres sont proposés, en ce qui concerne, à titre d'exemple, l'existence d'homonymes et de synonymes, le domaine d'emploi, l'ancienneté de l'emprunt, le degré d'assimilation morphologique (dérivation possible) et phonétique, sa fréquence, l'éventuelle polysémie, etc.

Par la suite, les linguistes mettent en application ces critères à environ 150 anglicismes dans le but de démontrer leur vrai fonctionnement dans la langue emprunteuse.

2.3. En Allemagne :

A travers une étude trop pertinente, parmi les emprunts du XX^e siècle 40% représentent des anglicismes, ces emprunts selon des linguistes Allemands parviennent « d'en haut », autrement dit par une décision prise par des responsables. Dans le milieu universitaire, un mouvement octroie un prix annuel pour sauvegarder la langue de culture et sanctionne ceux qui ont participé le plus à la superflue anglicisation.

II. L'HISTOIRE DU FRANÇAIS:

II.1. Les premières étapes:

Sans vouloir s'étaler sur l'histoire du français, il est important de jeter un bref coup d'œil sur les actes politiques les plus décisifs qui ont participé à la constitution de la langue française telle qu'elle fonctionne actuellement en France et telle qu'elle se manifeste sur la scène internationale. C'est aux Francs (peuple germanique se composant de différentes ethnies et qui, au moment des vastes invasions, était venu rester en Gaule, où il dominait bientôt) que le français doit son nom, et prit aussitôt une dominante position. Les Français surent s'imposer au monde gallo-romain. Grâce aux intimes relations qu'ils nouaient avec l'église catholique par Clovis puis, par Charlemagne, ces derniers (les français) avaient à base du latin vulgaire adopté la langue. Dans ce qu'ils appelèrent l'Ile de France, les descendants du grand empereur ayant héritée de *la Francia Occidentalis*, mais ayant vu leur domaine reculé de plus en plus, s'établirent enfin. C'est ce domaine qui s'est transformé en berceau de monarchie capétienne et le français moderne prit le dialecte qui y était comme source principale.

Dans ce contexte ce qu'il faut souligner, c'est que les langues parlées étaient tout de même assez variées. La plupart, appartenaient aux langues romaines.

Sans être mutuellement compréhensibles, le breton ou le basque, ou encore l'alsacien appartenaient à plusieurs familles linguistiques posant plus de problèmes dans la communication officielle. En Ile de France, le français parlé n'était en effet qu'un dialecte parmi tant d'autres. Mais ce dialecte était justement celui qui était sensé devenir la langue d'un royaume qui au tour des siècles, devrait acquérir une position encore très forte dans le territoire que l'on appelle aujourd'hui la France. Sur ce territoire on ne parlait pas seulement des langues très différentes et mutuellement incompréhensibles, mais ces dernières connaissaient des patois et des variantes régionales dont le nombre était à peu près équivalent à celui des communautés établies dans les campagnes les plus ou moins nombreuses ou dans les villages ou les villes. Et, malgré les mesures prises, cette situation ne devait pas beaucoup changer, jusqu'au milieu du XX^e siècle.

L'ordonnance de Villers-Cotterêts édictée par François I^{er} en 1539, fut une première mesure destinée à imposer le français. Ce roi de France, qui avait bien compris l'importance de l'emploi de sa langue en place et lieu du latin, a jeté les fondements de l'absolue monarchie et de

l'État centralisé dans la rédaction des actes notariés et judiciaires. C'est que cette langue a dû être plus étrangère que le latin et ne pouvait qu'acquérir un vénérable statut qui, jusque là avait été dévolu à la langue de l'église. Si l'ordonnance de Villers-Cotterêts a cependant ouvert les portes à certains de suivre mieux ce qui se passait dans le domaine juridique, il faut avant tout la comprendre comme une mesure ayant pour objectif d'asseoir mieux les centralisateurs pouvoirs du royaume. De toutes manières, il est naïf quelque peu d'y voir, comme on semble le suggérer parfois, une mesure prise par quelque éclairé monarque qui souhaite rendre plus facile la vie de son peuple en l'autorisant à se servir du vulgaire idiome. L'utilisation du langage maternel français – dans cette ordonnance ne doit nullement conduire à l'erreur et ne doit surement pas être mélangé avec le son qu'on peut coller à cette expression, sur l'échelle du pays actuellement.

Le seizième siècle est l'époque où en tant que langue moderne, le français a encore plus de distance à regard du Latin, et revendique une indépendante place. C'est l'époque de grandes disputes à propos de l'orthographe, dont l'imprimerie naissante avait besoin, aussi l'époque des grammaires premières (de l'Anglais Palsgrave en 1530 d'abord, des Français Jean Dubois en 1531, Louis Maigret en 1550 et Pierre de la Ramée dit Ramus en 1562 ensuite), ainsi que des dictionnaires bilingues ou multilingues premiers ou (notamment celui de Robert Estienne, cf. Kuenheim 1966, Prouvost 2002).

Et c'est le moment où des écrivains, essentiellement ceux de la Pléiade, deviennent contre la domination du latin comme langue de culture unique, comme il ressort également de la fameuse *Défense et illustration de la langue française* de Joachim du Bellay, de 1549.

Plus tard, en 1635, le ministre de Louis XIII, (cardinal de Richelieu) créa l'**Académie française** dont la fonction principale était d'après l'article XXIV de ses statuts, de travailler avec tout le soin et toute la diligence possibles à donner des règles certaines au français et à le rendre pure, éloquent et capable de traiter les arts et les sciences. C'est la période où s'émancipait la France de l'écrasante influence, sur les plans culturel et politique. Le français n'ayant encore pas l'unité lexicale et grammaticale ni le prestige culturel, il était primordial de doter la langue d'une institution chargée d'établir la norme.

Les principales missions de l'Académie étaient d'établir une grammaire et un dictionnaire de la langue française, en plus d'une rhétorique et une poétique, l'ensemble de ces outils était destiné à octroyer à la langue française le statut qu'elle méritait, à l'intérieur de l'État aussi bien qu'envers les États voisins, amis ou rivaux. Richelieu a fondé l'Académie, afin de donner à l'unité du royaume forgée

par la politique une langue et un style qui la symbolisent et la cimentent. Et, les autorités n'intervinrent directement sur la langue, mais laissèrent à une assemblée indépendante, dont le statut est analogue à celui des cours supérieures, le soin d'enregistrer, d'établir et de régler l'usage. Il était cependant clair que ce qui a motivé la création de l'Académie française relevait de l'ordre de la politique d'unifier le pays, toujours très hétérogène, ainsi que de celui de la politique extérieure. Quant aux moyens, c'était aux responsables de l'académie d'en faire la création en s'imposant comme juges, sans cependant avoir disposé de sanctions ni de tribunaux.

Claude-Favre de Vaugelas, un des membres de l'académie, grammairien et auteur des *Remarques sur la langue française* (1647), a trop insisté sur l'indépendance du français vis-à-vis du latin et sur l'importance d'adopter des règles basées sur le « *bon usage* », qui fut celui de la partie la plus saine de la Cour. Vaugelas a lancé un avertissement à ceux qui souhaitaient parler correctement le français de ne pas trop longtemps s'éloigner de Paris car leur langage risquait de se mélanger parles langues régionales, les dialectes, ou encore les langues étrangères tels que: l'espagnol ou l'italien qui furent ailleurs parlés partout en France. Ceci souligne une fois encore que le français n'était nullement la langue du pays en entier, mais était bien limité à une région, et ne reflétait les qualités souhaitables que sous les lèvres des nobles de la cour .Au cours de plusieurs siècles, cette situation n'a nullement évolué.

Cela montre qu'il a fallu à laRévolution déployer des efforts nouveaux pour en venir à une seule langue afin d'aboutir à l'utilisation d'une seule langue à travers toute la République. En 1794, Bertrand Barrère de Vieuzac (1755-1841), un de ces grands orateurs de la Révolution et député de la Bigorre, s'exclame:

« *Le fédéralisme et la superstition parlent bas-breton ;l'émigration et la haine de la République parlent allemand ;la contre-révolution parle italien,et le fanatisme parle basque.* »¹

L'abbé Grégoire, en cette même année, défenseur fervent des égalitaires droits pour tous les partisans et citoyens de l'abolition de l'esclavage, publia son *Rapport sur la nécessité* et les moyens d'universaliser l'usage du français et d'anéantir le patois. Toujours en la même année une loi instituant qu'à compter du jour:

« *nul acte public ne pourra, dans quelque partie que ce soit du territoire de la République, être écrit qu'en langue française.* »² fut adopté par l'assemblée législative.

1 Pergnier Maurice,(1989) Les anglicismes.Paris :PUF

2 Rey-Debove, J.(1987) « Effet des anglicismes lexicaux sur le système du français » Cahier de lexicologie 51, p.257-265

Comme on le verra, c'est l'unité du pays qui est de nouveau en cause, mais maintenant dans le sens de la lutte pour l'égalité des droits et contre l'anti-révolutionisme. Malheureusement, un mois révolutionnaire plus tard, l'exécution de la loi était suspendue car il n'y avait ni fonctionnaires connaissant le français ni suffisamment de professeurs enseignant la langue.

C'est en 1833 que la loi Guizot tente de trouver un remède à cet état de faits en imposant le financement d'une école de garçons et à entretenir un enseignant, et en créant une école normale. Il fallut après attendre que vienne la Troisième République pour voir se placer un système faisant profiter tous les français des avantages de la langue unitaire: l'enseignement primaire gratuit et obligatoire, introduit en France à partir de 1881 par les lois Ferry.

La seule langue acceptée à l'école était, bien évidemment, le français, que celui-ci fût ou non langue maternelle des élèves (et des maîtres). De nombreuses grammaires scolaires furent publiées dans la foulée, certaines connurent des dizaines d'éditions, ce qui a participé largement à établir des normes. On sait pourtant que, jusque vers le milieu du XX^e siècle, plusieurs enfants intégraient les petites classes sans à même être en mesure de comprendre les maîtresses.

Le XIX^e siècle était également celui de la colonisation. Si, depuis le XVII^e siècle et sous l'égide de Richelieu, des Français s'étaient allés au Canada ainsi que dans le Maine et en Louisiane, la plupart des conquêtes d'autres territoires en Océanie, en Asie, en Afrique Noire et en Afrique du Nord ont eu lieu au cours du XIX^e. Et les divers gouvernements ne furent jamais aucun retard à former des fonctionnaires locaux, à introduire la loi française, et, à organiser l'enseignement du français dans les pays qu'ils dominaient.

C'est plutôt là entre-temps, la suite non prévue de quelques mesures politiques: Plusieurs Français avaient quitté le pays pour trouver une patrie nouvelle sous des cieux autres, ce qui a engendré l'exode de quelque 200 000 habitants. Ceux-ci, dans une large mesure appartenaient à la grande bourgeoisie, et furent bien accueillis dans des pays comme la Hollande, la Prusse favorables au protestantisme. Leur grand nombre, leur prestige, leur culture et l'implantation de leur culte en langue française étaient autant d'atouts ayant trop contribué au rayonnement de la langue française tout au long de l'Europe. Les très nombreux «émigrés» ayant quitté le territoire révolutionnaire français n'ont en effet fait que redoubler ces effets deux siècles plus tard.

Tout au long des XVIII^e et XIX^e siècles, la langue française est la seule langue à statut reconnu mondialement de langue de communication et de culture. C'est la langue de la philosophie et de la science.

C'est la langue des monarchies bien établies, la langue des grands écrivains, et c'est aussi bien celle des libertés révolutionnaires nouvellement acquises.

Il va sans dire que le prestige vaste que la langue française avait sur le vieux continent, pendant cette époque entière, n'était pas dû aux interventions qui provenaient d'une volonté politique des autorités françaises ; mais découlait d'une part d'un certain nombre d'hommes de science et de philosophes, d'écrivains, d'autre part, du poids économique et politique que la France avait par rapport aux autres pays européens. La position dominante de la France sur plusieurs plans a été un modèle à suivre dans les autres pays, tout comme cela était le cas pour l'Italie qui au XVI^e siècle, avait importé les modes et les innovations françaises en grandes quantités. Grâce à cette domination politique, économique et culturelle, la langue française était adoptée par la haute bourgeoisie et la noblesse des différents pays comme la langue conversationnelle élégante ou cultivée au point où plusieurs mots de la langue française étaient inclus dans les différentes langues européennes, où actuellement ils survivent massivement. Comme P. Thody, le fait à juste titre remarquer, plusieurs mots et expressions d'origine française encore en usage en anglais possèdent de favorables connotations et ont une certaine valeur culturelle. Il cite, parmi tant d'autres, *trompe l'œil, élite, jeunesse dorée, fait accompli. Avant-garde, chef d'œuvre, nouveau riche, remisage.*

II.2. Le XX^e siècle:

Au XX^e siècle plusieurs choses ont changé dans la position de la langue française. Le français, langue maternelle s'était finalement généralisé en France même. C'est que sur le plan de la langue nationale, la scolarité obligatoire avait finalement débuté à donner de significatifs résultats. Mais une cause au moins aussi primordiale était la généralisation de la radio française. La langue qu'on aurait dû connaître à l'école n'était plus, dorénavant, une langue totalement morte, dont on n'usait que dans les occasions, mais fut utilisée de plus en plus dans les situations de la vie quotidienne, même dans les plus reculés endroits du pays. A partir des années cinquante, la télévision avait un impact très important de banalisation de la langue française. En même temps, s'est beaucoup développé la presse populaire écrite.

Les 60 millions de Français, au lieu du nombre tout à fait restreint de ceux qui, vers 1900, se servaient du français dans leurs contacts inter régionaux ou le possédaient comme langue maternelle, a eu des conséquences que l'on pourrait qualifier d'enrichissement ou peut être d'appauvrissement. La norme du bon français est de moins en moins devenue l'apanage d'une élite. De plus en plus, toute personne parlait le français comme Elle l'entendait, et la langue française, et plus spécialement le lexique, évoluait de manière très rapide qu'avant. Même les journalistes de la presse écrite, n'avaient plus le temps de châtier leur langage ; les textes étaient écrits sur ordinateur et passaient sans pour autant être corrigés sur les journaux. A la radio télévision, ce n'étaient pas uniquement ceux qui avaient l'habitude de parler devant de grands auditoires qui intervenaient. Dans les romans, on trouvait de plus en plus le langage des banlieues ou de la rue. Tout ceci faisait que les français étaient confrontés à des variantes de la langue française qui, souvent, étaient assez variées de ce qui se trouvait dans les dictionnaires et les grammaires. Il faut notamment soulever le problème de l'introduction d'éléments étrangers, particulièrement anglais.

Aux tours du XX^e siècle, le français a beaucoup perdu de son prestige sur le plan international. Durant la Deuxième Guerre Mondiale, l'Amérique avait fait une avance technologique de manière à ce que l'Europe, ruinée et affaiblie par les guerres, avait besoin au moins d'un demi siècle à fin de rattraper son retard. Sur le plan militaire et diplomatique, les États-Unis avaient de plus en plus occupé une place première sur la scène mondiale.

Quand on pense au déclin du rayonnement de la langue française, il y a également un autre phénomène qu'on ne doit nullement négliger. C'est que le XX^e siècle fut aussi une période de décolonisation. Après la vente de la Louisiane en 1803, c'est à partir de 1950 surtout que l'indépendance de la plupart de ses anciennes colonies fut reconnue par la France. Si la France est encore présente sur cinq continents, la partie la plus grande de son empire colonial s'est métamorphosée en États indépendants dont certains avaient gardé le français comme langue officielle, dans l'administration et dans l'enseignement, mais dont d'autres n'ont plus aucune relation privilégiée avec la langue française.

II.3 .Historique du français en tant que langue internationale:

A travers l'histoire la langue française a fait un saut d'une langue nationale à une langue internationale avant de céder ce statut à la langue anglaise .La langue française « officielle » a été pour la première fois employée afin de rédiger un document international relevant du domaine de la justice et ce le 6 mars 1714. Le français resta jusqu'à la guerre de 1914-1918 la langue diplomatique.

Dans presque toutes les chancelleries c'est cette « aristocratique » langue qui fut employée comme langue diplomatique et parlée en Europe. Le français avait même détrôné la langue latine , même si cette dernière reste encore utilisée. L'extension du français fut cependant extra ordinaire à cause de l'exode de des Protestants hors de France aussi bien que de celui des conquêtes royales .

II.4. Historique de l'anglais en tant que langue internationale:

En internationalisant l'économie et en ayant des marchés extérieurs l'utilisation d'une langue internationale est devenue une très grande nécessité :C'est sûrement la langue anglaise qui aura le trône dans une telle situation et ce depuis la fin du 19ème siècle. la recherche scientifique et le cinéma ont favorisé l'élargissement de la langue anglaise, sans pour autant prendre en compte le côté informatique et le développement de la technologie et des communications qui à partir des années 90 du siècle précédent a soulevé l'anglais à un niveau universel qui dépasse de très loin tout ce à quoi l'on avait pensé .A partir de la moitié du 19ème siècle cependant, le rôle de la langue anglaise à travers le monde n'a fait qu'augmenter. La chute de l'empire britannique n'a pas fait tomber la langue anglaise.L'anglais est de nos jours devenu la langue véhiculaire de l'informatique,des échanges internationaux ,de la finance, des techniques,des sciences et de la médecine. La langue anglaise semble faire son évolution supranationale.

II. 5. Historique du français au contact de l'anglais :

L'histoire montre que l'apport de la langue anglaise est nouveau dans le français . L'impact de l'anglais a même été insignifiant jusqu'au 17ème siècle. Au 18ème siècle tous les emprunts furent entrés dans le français de manière inaperçue ,exemple: nord (north), ouest (west),sud (south),est (east).

Les termes anglais se rapportent surtout aux :institutions parlementaires et judiciaires de la Grande-Bretagne, moeurs britanniques, commerce maritime, voyages exotiques et coloniaux et aux sports .

Les termes anglais intégrés dans la langue française n'étaient Jusqu'au 20ème siècle pas nombreux.A partir du milieu du 20ème siècle, la Grande-Bretagne ainsi que les États-Unis ont envahi de leurs mots l'industrie pétrolière, le commerce, l'informatique ,le cinéma, les produits industriels, le sport, et presque tout le champ de la technologie et des sciences.

A partir de la fin de la Première Guerre mondiale, précisément en 1965, Pierre Guiraud comptait 700 termes de la langue anglaise entrés dans la langue française. Le nombre de ces termes s'est multiplié pour arriver à presque 2500 mots. Quelque soit, il est sûr que l'impact de l'anglais demeura bien clair dans l'histoire de la langue française. En fait, les relations entre le français et l'anglais ont de tout temps été "intimes" depuis neuf siècles et les échanges entre eux ont été déséquilibrés. Cependant, entre le 11^{ème} et le 18^{ème} siècle, la langue française a procuré à l'anglais des millions de termes au point où l'on peut dire que 50 % à 60 % du lexique anglais a pour origine la langue française.

Cependant, les choses se sont inversées à compter du milieu du 18^{ème} siècle et les termes anglais servaient alors de nourriture pour le français. Par la suite, à partir du milieu du 20^{ème} siècle, la chose s'est fortement accélérée cette fois à partir des États-Unis d'Amérique. Plus de 2500 termes empruntés à la langue anglaise ont été recensés dans les actuels dictionnaires français. Dans le cas des lexiques spécialisés, cette liste s'allongerait peut-être considérablement. A l'échelle planétaire, la domination de l'anglo-américain et le développement de la technologie dans les techniques actuelles et les sciences créent une suprématie de l'anglais, qui est devenu la *lingua franca* du monde contemporain, autrement dit la langue véhiculaire de toute communication internationale, sur le plan diplomatique (politique), commercial, technologique, culturel que scientifique. De nombreuses raisons pourraient expliquer cette venue massive de mots anglais dans le français, telles que celles d'ordre linguistique, en plus de la culture américaine qui avait une considérable attraction sur les francophones.

II.6 .L'élargissement de la langue anglaise :

C'est surtout dans les domaines des mœurs et de la politique précisément à compter du milieu et encore la fin du 18^{ème} siècle que la civilisation anglaise avait un intérêt général et que l'anglais avait débuté à prendre une grande place dans les échanges internationaux. L'anglais exerça cependant un impact et devint la langue qui prêtait plus et empruntait moins. La langue anglaise étant diffusée par les Britanniques aux quatre coins de la planète devint la langue des relations politiques et économique.

L'anglais acquiert cependant un considérable prestige sur son continent d'origine. Ensuite, Américains et Britanniques s'approprièrent les moyens nécessaires et la détermination afin d'élargir leurs marchandises ainsi que leur langue.

II.7. La langue anglaise contemporaine:

Par rapport à d'autres langues, la langue anglaise contemporaine est d'une grande souplesse. Elle possède peut-être plus d'un million de mots. Actuellement, les divergences entre l'américain et l'anglais sont moins existantes qu'elles l'étaient une centaine d'années avant précisément en ce qui concerne l'accent tonique et l'orthographe. L'anglais américain écrit était néanmoins plus rigide, tout en restant plus tolérant en ce qui est de l'utilisation des anglicismes.

N'oublions aussi pas le rôle du colonialisme des États-Unis qui à la fin du 19^{ème} siècle, avait implanté sa langue dans les Caraïbes (îles Vierges, Porto Rico.) , en Asie du Sud-est (Philippines) et dans une grande partie du Pacifique après la Seconde Guerre mondiale.

Depuis ce temps, les États-Unis ont joué un rôle primordial grâce à leur puissance économique, culturelle, militaire et politique. Ceci dit, malgré des nuances, les variétés de la langue anglaise sont aisément inter-compréhensibles à travers le monde en entier. C'est dans ce contexte de suprématie mondiale de l'anglais que nous allons aborder la question de l'enrichissement ou de l'appauvrissement de la langue française à travers les emprunts lexicaux de l'anglais vers le français.

II.8. Position du français parmi les grandes langues du monde :

Quelle est actuellement la position de la langue française parmi les langues du monde? Est-ce que réellement 10 % des habitants de la terre parlent la langue française? Et si c'est vrai, est-ce que cela signifie que la langue française est une grande langue?

Voyons d'abord les chiffres. Selon le Haut Conseil de la Francophonie, il existe près de 60 millions de francophones " partiels" et près de 113 millions de Francophones réels ; ce qui ferait porter le nombre exacte des francophones à peu près à 173 millions. On parle de "264 millions de personnes qui ont la langue française en partage" c'est à dire 119 millions qui ont la langue française comme langue d'usage courant ou langue maternelle. 63 millions de personnes sont considérées comme francophones partiels et 82 millions apprenant la langue française. Ainsi, quelques pays, tels que l'Algérie ou le Maroc, ont un nombre de locuteurs de la langue française entre 16 et 50 %, alors que d'autres, comme le Vietnam ou le Niger, sont moins francophones encore.

Quant à la situation de la langue française face à l'anglais, il est à remarquer que l'anglais occupe la première place parmi les langues internationales. Le français garde un statut privilégié dans le monde.

Ainsi, la langue française reste à côté de l'anglais, l'une des langues de travail au Comité international olympique, au Conseil de l'Europe, à l'UE et à l'ONU.

La langue française demeure une grande langue dans la mesure où elle soit avec l'anglais, l'unique langue présente sur tous les continents.

En résumant, on peut conclure que la position de la langue française en tant que langue maternelle des Français s'est raffermie au cours du siècle passé.

Le français est devenu enfin la langue nationale et peut être unique pour la majorité des Français, il a été de plus en plus influencé par la langue anglaise, langue qui l'a, toujours dépassé comme langue universelle de communication.

Dans ces cas, on comprend que certains aient sonné l'alarme ce qui est le cas d'Étiemble et qu'ils soient obligés de passer à l'action.

III. LES STRUCTURES DE LUTTE POUR LE FRANÇAIS :

Un nombre étonnant de mesures a été pris afin de venir en aide à la langue française et ce à partir des années 30 du siècle passé. Au début il était question surtout d'initiatives individuelles venues de l'inquiétude vis-à-vis de la qualité toujours très mauvaise de la langue française telle qu'elle fut employée spécialement par les médias. Plus tard, à compter des années 60 c'est l'État qui va de plus en plus se charger de la question, d'abord pour renforcer surtout la position de la langue française dans le monde.

Il est impossible de passer par tous les organismes créés afin de défendre la langue française car le nombre de ces derniers est unique au monde. Aucune autre langue que la langue française n'a autant, de délégations, de conseils, de comités de fédérations de directions que la langue française. L'amour que portent plusieurs Français pour leur langue y est pour une très grande part.

Selon J. Flaitz:

“Une langue fonctionne comme un symbole puissant de ses locuteurs natifs. ainsi que de leurs croyances, comportements et aspirations. Du XVI^e au XIX^e siècle. Les Français ont profite de cette croyance. On était d'avis que la langue française, dans sa "mission civilisatrice", introduisait auprès de francophones non natifs l'essence d'une société plus sophistiquée, plus profonde et plus humaine.”³

Selon cet auteur, cette conception risque de se retourner contre ses défenseurs. Et ainsi, il ne manque pas de mentionner que ce genre de relation étroite entre langue et vision du monde et entre langue et société n'a jamais été prouvée.

On passera en revue dans les paragraphes suivants les organismes de défense de la langue française qui furent créés en France depuis les années trente.

³Kohn-Étiemble, J. (1979) Le mythe d'Étiemble : hommages, études et recherches. Paris : Didier Érudition .p.148

III. 1. L'Office de la langue française:

Ce non gouvernemental organisme, premier de son genre, a été créé en 1937 et ce en réaction en 1932 à la publication de la *Grammaire de l'Académie*. Tous les grammairiens s'étaient mis d'accord afin de condamner cette grammaire qui, trois siècles après la création de l'Académie française, fit son apparition et est considérée comme très imparfaite et lacunaire. Dans le but de répondre aux attentes de ceux souhaitant pouvoir disposer de règles certaines, un groupe d'hommes de lettres et de Linguistes prirent la décision de se réunir de façon régulière afin de trancher les plus urgentes questions. *L'Office* fut présidé par l'écrivain Paul Valéry membre de l'Académie, le linguiste Ferdinand membre de cet *Office*, publiaient, dans des journaux ,des revues faute de périodiques leurs points de vue et leurs décisions et ce malgré les troubles politiques qu'a connues la fin des années 30. Jusqu'en 1942, l'Office a fonctionné, une année après laquelle il n'a plus fait signe de vie.

III. 2. L'Office du vocabulaire français:

En 1957, plus de dix ans après la deuxième guerre mondiale, l'*Office du vocabulaire français (OVF)* fut créé par A. Guillermo que ce dernier voyait comme version nouvelle, de *l'Office de la langue française* et ce malgré des points d'attaque assez divers .Il se sert de la revue *Vie et Langage*, dans le but de mieux atteindre le public contre, revue qui avait le jour en 1952 et qui a pu subsister jusqu'en l'an 1974, *l'OVF* fut présidé par Georges Duhamel, auteur des *Scènes de la vie future*.

III. 3. Le Comité d'étude des termes techniques français:

Ce comité fut créé en 1954, il se propose de trouver des remèdes aux anglicismes importées en France et qui envahissent le français. Georges Combet se rend compte que les termes devant remplacer les anglicismes qu'il n'acceptait nullement doivent être créés, car ces derniers ne surgissent pas spontanément. La langue doit cependant être dirigée, comme le dit G. Combet :

“*Il n'y a pas lieu d'attendre que l'ordre sorte miraculeusement du chaos...*”⁴

4 Fugger, B. (1980) « les français et les arrêtés ministériels. Étude sur l'impact de la loi linguistique dans l'est de la France », *La banque des mots* 18,157-170, .p.150

III. 4. Défense de la langue française:

L'association *Défense de la langue française* fut créée par Paul Camus en 1958.

III. 5. La Fédération du français universel :

En 1964, A. Guillermo crée, la *Fédération du français universel* qui réunit des groupes de particuliers constitués autour de 1960 en : Suisse, France, Canada, Belgique, et l'île Maurice. La Fédération ne tarde nullement à inspirer la politique linguistique des pouvoirs publics français.

III. 6. Le Haut Comité pour la défense et l'expansion de la langue française:

En 1966, Georges Pompidou installe le Haut *Comité*, initiative réellement applaudie par les Francophones qu'étaient Habib Bourguiba, président de la République Tunisienne Sedar Léopold Senghor, président de la République du Sénégal ,Norodom Sihanouk, premier ministre du Cambodge .Ainsi M. Chansou commente :

“Ces projets d'organisation du monde francophone suscitent des réticences en France parmi les responsables politiques qui craignent de paraître utiliser une solidarité culturelle pour développer une nouvelle forme d'impérialisme. Cependant on peut penser que le général De Gaulle a été séduit par la conception d'une communauté linguistique dynamique : non seulement elle correspondait à l'idée qu'il se faisait de la France et de sa vocation universelle, mais elle constituait aussi un atout politique renforçant les chances de la France dans la compétition mondiale”.⁵

Le Haut Comité a selon ses statuts, une mission très générale : susciter et encourager les initiatives se rapportant à la défense et à l'expansion de la langue française; établir les liaisons nécessaires avec les autres opérateurs, notamment en matière de coopération culturelle et technique ; étudier les mesures propres à assurer la défense et l'expansion du français. Ce que l'on entend par le terme défense, devient plus compréhensif et il était question de la « corruption de la langue française », de « l'abâtardissement du vocabulaire » et du “ relâchement de la syntaxe”, sujets qui ne manquaient nullement d'évoquer les thèses d'Étiemble.

⁵Hagège,C. (1996) Le français. Histoire d'un combat. Paris : Michel Hagège (Livre de poche, Biblio essais4267), .p.151

La création du *Haut Comité* a eu des impacts à plusieurs stades. Cependant, l'Association pour *le bon usage du français dans l'administration* fut créée par de hauts fonctionnaires et ce en 1967.

En 1971 se voit apparaître un *Secrétariat permanent* de la langue de l'audiovisuel .A plusieurs reprises Le Haut Comité lui-même avait changé de nom. Devenant en 1973 Haut Comité de la langue française, il fut remplacé par le *Commissariat général* de la langue française en 1984, le *Comité consultatif* de la langue française et, auxquels ont succédé en 1989 la délégation générale de la langue française et le *Conseil Supérieur* de la langue française.

III. 7. Le Conseil international de la langue française:

Toujours non infatigable, A. Guillerrou prit une fois encore, en 1968, l'initiative de la création du *CILF*, organisme qui a dès le début soutenu le *Haut Comité*, de la *Fédération du français universel*, des gouvernements de la France, de l'Académie française, aussi bien que d'un grand nombre d'États africains francophones. *Le CILF*, qui se compose de délégués des divers États francophones, de spécialistes du langage et qui a pour mission de sauvegarder l'unité de la langue française dans le monde. Les questions de terminologies scientifiques et techniques et, par conséquent, la réplique à l'invasion des anglicismes, étaient au cœur de ses préoccupations. Les échos se trouvaient dans deux revues : revue de terminologie, *La banque des mots*, et *Le français moderne*, revue de linguistique. *Le CILF* a trop contribué à la stimulation du gouvernement français en ce qui est de la position dans les discussions qui concernent le vocabulaire professionnel.

III. 8. Les Commissions ministérielles de terminologie:

Une des conséquences majeures de cette pression fut qu'en 1970, Georges Pompidou, qui était devenu président de la République, donne l'impulsion à la création des *Commissions de terminologie*. Ces dernières seraient mises en place dans les différents ministères et auraient pour rôle « d'établir, pour un domaine donné, un inventaire des lacunes du vocabulaire français, de recueillir, proposer ou réviser des termes et des néologismes en tirant profit des richesses de la Francophonie, et de veiller à la diffusion des terminologies officielles ». Autrement, elles proposeraient de manière systématique et par secteur des mots français devant remplacer « les emprunts indésirables aux langues étrangères », comme le dit le décret de 1972 qui réglerait leur fonctionnement. Entre autres, il y est stipulé, que « Chaque ministre fixe, par arrêté contresigné par le ministre de l'éducation nationale, la liste des expressions et termes entérinés », et que les éléments ainsi retenus doivent être utilisés dans tous les documents officiels : décrets, arrêtés, circulaires,

instructions, directives, correspondances (aussi dans les correspondances qui sont adressées par des particuliers aux services de l'État !), ainsi que dans les contrats et les ouvrages d'enseignement, de formation ou de recherche.

Entre 1973 et 1993, une cinquantaine d'arrêtés de terminologie furent publiés, traitant plusieurs mots dans le domaine des finances et de l'économie, dans celui des personnes âgées ou de la santé dans celui de la télédétection aérospatiale, etc. Tous ces termes furent rassemblés dans le *Dictionnaire des termes officiels de la langue française*, publié au Journal Officiel en 1994. Les travaux des différentes Commissions furent coordonnés par la Commission générale de terminologie et de néologie, depuis 1996 sous l'autorité du premier ministre.

III. 9. L'Agence de coopération culturelle et technique:

C'est sous l'impulsion de trois chefs d'État africains, Habib Bourguiba (Tunisie), Hami Diori (Niger), Léopold Sédar Senghor (Sénégal) et du Prince Norodom Sihanouk, chef d'État du Cambodge, que, en 1970, 21 gouvernements et États avaient signé une convention par laquelle fut créée l'ACCT. Comme son nom l'indique, il s'agissait d'intensifier et de promouvoir la coopération dans les domaines des technologies, de la culture et dans des États qui avaient le français en partage. Après plusieurs autres transformations du nom de cet organisme, celui-ci est depuis 1998 connu, sous l'appellation Organisation *internationale de la Francophonie*.

III.10. L'Organisation internationale de la Francophonie:

L'OIF regroupe 53 gouvernements et États et 10 observateurs et prétend représenter 175 millions de locuteurs de la langue française, langue qui a statut de langue officielle, avec d'autres langues ou seule, dans 29 États membres. Les missions se situent selon le site de cet organisme, dans le domaine des droits de l'homme, de la démocratie, et des politiques sectorielles, le tout ayant pour but de maintenir le développement durable, la solidarité, et la paix.

Depuis 1986, tous les deux ans les chefs d'État, des États membres se réunissaient au cours d'un Sommet, où ils statuent sur l'admission de nouveaux membres et définissaient les orientations de la Francophonie. Les derniers Sommets ont eu lieu en 2004 à Ouagadougou (Burkina Faso) et en 2006 à Bucarest (Roumanie). *L'OIF* organise aussi les États Généraux de la Francophonie, qui étaient des lieux d'échange ouverts au grand public et de débat.

En matière de la langue, l'OIF, en plaidant entre autres pour le maintien de cette langue dans le domaine scientifique, défend la cause de la langue française. Cependant, M. Abou Diouf le secrétaire général, dans un message qui a été partiellement repris dans *Défense de la langue française*, s'exprime ainsi :

« En effet, la logique, si précieuse aux scientifiques, devrait leur enjoindre de rechercher la manière la plus efficace de faire partager à leurs collègues une pensée complexe, forcément mutilée dans une langue imparfaitement maîtrisée. »⁶

Il va de soi, cependant, que pour beaucoup de chercheurs le choix de la langue n'est pas seulement dicté par leur maîtrise plus ou moins parfaite de telle ou telle langue, mais aussi par les conditions linguistiques que la communauté scientifique à laquelle ils veulent appartenir imposait, si ce n'est, dans bien des cas, par les intérêts matériels qui les forçaient à s'exprimer dans une langue qu'ils ne maîtrisaient quelques fois que très imparfaitement.

En 2004, l'OIF installa le Haut Conseil de la Francophonie. Ce dernier se composait de 38 personnalités qui étaient venues d'horizons très différents, dans leur domaine de spécialité (entreprises, éducation, médias) que dans leur nationalité (brésilienne, américaine, japonaise, etc. à côté de francophones des différentes régions), mais qui ont en commun leur attachement au français. Il remplit trois fonctions: la publication d'un rapport bi-annuel sur l'état de la Francophonie et du français, l'observation des évolutions linguistiques, et l'enrichissement de la réflexion stratégique sur la Francophonie.

III . 11.L'Association générale des usagers de la langue française:

Après avoir adopté la loi dite Bas-Lauriol, en 1976, A. Guillerrou a encore fondé, l'AGULF. Cet organisme avait pour intention le regroupement, tout comme c'était le cas des groupements de consommateurs, les usagers de la langue française qui entendent défendre leurs intérêts en tant que locuteurs du français, et, partant, comme détenteurs d'un patrimoine culturel et linguistique. L'AGULF a réussi à entamer en justice des actions contre les entreprises ne respectant nullement les règles imposées par la loi nouvelle qui concernait l'emploi de la langue française.

⁶ Austin, J.L. The ideology of English.. French perceptions of English as a world language. Berlin, New York, Amsterdam: Mouton de Gruyter. p.154

III .12. Le Conseil supérieur de la langue française:

Le *CSLF* fut créé en 1989,il est appelé à :

*« étudier, dans le cadre des grandes orientations définies par le Président de la République et le Gouvernement, les questions relatives à l'usage, à l'aménagement, à l'enrichissement, à la promotion et à la diffusion de la langue française en France et hors de France et à la politique à l'égard des langues étrangères. »*⁷

III . 13. La Délégation générale à la langue française et aux langues de France :

La *DGLF*, qui se déclarait héritière des structures administratives créées depuis 1966, et qui est rattachée au ministère de la Culture et de la Communication ,depuis 1996 se présente comme un service chargé de l'animation de la politique linguistique de l'État au plan interministériel

La *DGLF*:

*« joue un rôle de réflexion, d'impulsion et de coordination, assure le suivi des dispositifs législatifs et réglementaires (...) et s'appuie sur un réseau d'organismes partenaires (Conseil supérieur de la langue française, Commission générale de terminologie et de néologie).»*⁸

Cinq sont les priorités de la *DGLF*:

1. Garantir aux citoyens, et plus spécialement aux salariés, et aux consommateurs le droit à l'utilisation de la langue française dans un grand nombre de circonstances de la vie courante.
2. Mettre le français à la disposition de tous les citoyens afin de valoriser leur insertion professionnelle et sociale et pour lutter contre l'exclusion linguistique.
3. Moderniser et enrichir le français, notamment dans les domaines de la technique moderne.
4. Favoriser la diversité linguistique, ce qui implique la promotion de l'apprentissage des langues étrangères.

7 Gordon,C.D.(1978) the French language and national identity(1930-1975),the Hague,Paris,New York:Mouton publishers.p.155

8 Bioglie,G.de(1986) le français pour qu'il vive.Paris:Gallimard.p.155

5. Valoriser et promouvoir les langues de France, minoritaires ou régionales, qui sont considérées comme d'importants éléments du patrimoine immatériel.

À l'ajout de ces points, la *DGLF* « concourt par son action à la diffusion de la langue française en Europe et dans le monde », entre autres par la stimulation du français dans les organisations européennes et internationales. Chaque année, au mois de mars, La *DGLF* organise la Semaine de la Francophonie.

III. 14. Une vue d'ensemble:

Dans le but de se faire une idée très claire de l'ensemble de ces structures de défense de la langue française, on résumera ci-dessous sous forme de tableaux les principales données des organismes jusqu'ici présentés.

Tableau 1. Organismes privés

<i>Noms</i>	<i>Dates</i>	<i>Principales missions</i>	<i>Remplacé par</i>
Office de la langue française	1937-1942	Donner des « règles certaines »	(OVF)
Comité d'étude des termes techniques français	1954-1970 ?	Enrichir la terminologie	(CMT)
Office du vocabulaire français (OVF)	1957-1974	Lutter contre les néologismes (anglais)	
Défense de la langue française	1958-	Défendre la qualité et le rayonnement du français	
Fédération du français Universel	1964-1966	Organiser la Francophonie	Haut Comité
Conseil international de la langue française (CILF)	1967-	Assurer la sauvegarde et l'unité de la langue française dans le monde	

LES EMPRUNTS LEXICAUX DE L'ANGLAIS VERS LE FRANÇAIS : «Enrichissement et/ ou appauvrissement»

Association générale des usagers de la langue française	1976-	Défendre les intérêts des consommateurs et des salariés	
---	-------	---	--

Tableau2. Organismes publics

<i>Noms</i>	<i>Dates</i>	<i>Principales missions</i>	<i>Remplacé par</i>
Haut Comité pour la défense et l'expansion de la langue française	1966-1973	Organiser la Francophonie	Haut Comité de la langue française
Commissions ministérielles de terminologie (CMT), depuis 1996 Commissions spécialisées de terminologie et de néologie	1970-	Enrichir la terminologie	
Agence de coopération culturelle et technique	1970-1998	Stimuler la coopération entre États francophones	OIF
Haut Comité de la langue française	1973-1984	Organiser la Francophonie	Comité consultatif et commissariat général à la langue française
Comité consultatif et commissariat général à la langue française	1984-1989	Organiser la Francophonie	CSLF et DGLF
Conseil supérieur de la langue française (CSLF)	1989-	Présenter des propositions au gouvernement	
Délégation générale à la langue française et aux langues de France (DGLF).	1989-	Défendre le français en France et hors de France ; favoriser la diversité linguistique.	
Organisation internationale de la Francophonie (OIF)	1998-	Défendre les valeurs démocratiques de la Francophonie.	
Haut Conseil de la Francophonie	2004-	Observer les évolutions linguistiques ; réfléchir à la stratégie de la Francophonie	

Dans ces colonnes, la case « Remplacé par » montre le nom des organismes ayant repris les tâches d'une association qui a cessé d'exister ou d'un service. Ce qui est entre parenthèses veut dire que cette reprise n'est que partielle ou n'est pas officielle. Ce qui est frappant, c'est que les services de l'État ont parfois été remaniés. Et, ce que le tableau 2 ne montre nullement c'est que, ces services ont quelque fois changé de ministère de tutelle. En 1966, ils relevaient du premier ministre, ensuite ils ont été placés dans un portefeuille ministériel à part consacré à la Francophonie, après ils ont fait partie du ministère des Affaires étrangères, pour enfin être intégrés dans celui de la Communication et de la Culture, où en ce moment la *DGLF* est le point central pour tout ce qui est lié à la politique linguistique.

Le tableau 2 en effet, ne mentionne pas « cette succession de projets de grande qualité à peine ébauchés et qui n'ont en définitive abouti à aucun résultat » ni d'ailleurs « ces plusieurs changements d'orientation ».

Ce que montrent clairement, les deux tableaux, par contre, c'est que les organismes privés ont d'une trentaine d'années devancé ceux qui relèvent des pouvoirs publics. On peut observer en outre que les évolutions dans les deux types d'organismes paraissent contraires : les associations privées ont débuté par une inquiétude en ce qui est de la pureté du français tel qu'il était parlé en France et de sa qualité, et ne se sont intéressées à la position mondiale de la langue française que plus tard. La création du *Haut Comité* a très tôt visé de renforcer le monde francophone. Ce n'est que l'État qui s'est intéressé à l'enrichissement de la langue, et cependant à la lutte contre le *franglais* et la langue anglaise et ce à travers la création des *Commissions de terminologie*. Les efforts officiels afin d'endiguer l'impact de l'anglais ont surtout eu pour conséquence le vote de deux lois relatives à l'emploi du français, la loi du 31 décembre 1975 (no. 75-1349), dite loi Bas-Lauriol, et celle dite loi- Toubon du 4 août 1994 (no. 94-665).

IV. L'ÉTAT COMME LÉGISLATEUR DANS LE DOMAINE DE LA LANGUE :

IV. 1. La loi Bas-Lauriol :

Cette première loi, se compose de neuf articles, dont : le 1^{er}, le 4^{ème}, le 6^{ème} et le 8^{ème} sont les plus importants. L'article 1^{er} est conçu ainsi :

« Dans la désignation, l'offre, la présentation, la publicité écrite ou parlée, le mode d'emploi ou d'utilisation, l'étendue et les conditions de garantie d'un bien ou d'un service, ainsi que dans les factures et quittances, l'emploi de la langue française est obligatoire. »⁹

La même chose est pour les informations qui concernent les programmes de la radio-télévision. L'article 4 impose l'emploi de la langue française dans les contrats de travail, l'article 6 insiste sur les inscriptions dans les transports en commun ou sur les bâtiments publics, l'article 8 met l'accent sur les contrats conclus avec les collectivités publiques. Dans beaucoup d'articles il est mentionné des mots qui ont été ou seraient créés par les Commissions *déterminologie*, et qui devraient être employés toujours à la place des mots étrangers. Si un mot étranger est non contournable, il doit être accompagné d'une « description suffisamment détaillée pour ne pas induire en erreur ». De spéciales dispositions règlent la dénomination de produits étrangers et l'emploi d'autres langues à côté de la langue française ci-dessus. Dans une loi de 1963, les infractions sont au- même titre que les fraudes-, punies, de peines prévues.

En imposant une certaine terminologie à une catégorie spécifique d'utilisateurs, la loi Bas-Lauriol risque, de créer deux versions de la langue française, l'une officielle, surtout *écrite*, que les agents de la fonction publique emploient obligatoirement, l'autre plus libre et plus générale, mais qu'aucune instance ne peut sanctionner.

Si l'ordonnance de Villers-Cotterêts et la loi révolutionnaire avaient pour objectif l'unification du pays, surtout sur le plan juridique, et ce en proscrivant l'usage des diverses langues régionales, la loi Bas-Lauriol avait pour but la maintenance d'une unité linguistique qui enfin s'était plus ou moins *créée* et de lutter contre l'emploi de mots venant de l'étranger. L'ordonnance protégeait seulement les intérêts d'un pouvoir centralisateur, les intérêts des citoyens étaient protégés par la loi et ce en leur garantissant l'égalité des droits.

La loi Bas-Lauriol a plutôt été mal reçue par le grand public dans les journaux français.

⁹Cerquiglini, B. (2005) « confier à des linguistes la politique de la langue? », p.161

IV. 2. La loi Toubon:

Entre-temps, en 1988, après la réélection de François Mitterrand, Michel Rocard - son premier ministre - mène l'action avec beaucoup d'énergie. Pour la première fois est nommé un linguiste, Pierre Encrevé, comme conseiller pour les questions qui concernent la langue, et une année plus tard, sont renouvelés et renforcés les organismes administratifs.

En 1992, un article stipulant a été inséré que « la langue de la République est le français ». Cette même année, un nouveau projet de loi concernant l'emploi de la langue fut déposé par Jacques Toubon, ministre de la Culture et de la Francophonie. Il dépose également La loi no. 94-655 du 4 août 1994 relative à l'emploi de la langue française, dite loi Toubon, qui remplace la loi Bas-Lauriol, stipule dans l'article 1^{er} .

« Langue de la République en vertu de la Constitution, la langue française est un élément fondamental de la personnalité et du patrimoine de la France. Elle est la langue de l'enseignement, du travail, des échanges et des services publics. Elle est le lien privilégié des États constituant la communauté de la francophonie. »¹⁰

Les articles suivants tirent les résultats de cette prise de position générale. Quelques uns de ces articles reprennent les mots de la loi Bas-Lauriol, spécialement ceux concernant la présentation des services, des produits, les modes d'emploi et les garanties, les contrats de travail et les contrats conclus avec des organismes publics, les inscriptions sur la voie publique et dans les transports en commun. D'autres introduisent des éléments nouveaux. Ainsi:

- L'article 4 prescrit non seulement une seule traduction des inscriptions dans les lieux accessibles au public, mais deux,
- L'article 6 garantit un colloque ou un congrès organisé en France le droit de s'exprimer en français et le droit à une documentation en français à tout participant à une manifestation.

¹⁰Humbley, J. (2000) « Evolution du lexique ». In: A. G. Cerquolini (dir), Histoire de la langue française 1945-2000. Paris, p. 165

- L'article 7 stipule que toute publication écrite dans une autre langue et diffusée en France doit être munie d'un résumé en langue française.

- L'article 9 étend l'emploi de la langue française au règlement intérieur aussi bien qu'à chaque document qui comporte des obligations pour le salarié.

- L'article 14 interdit l'emploi des mots étrangers pour les marques de fabrique.

- L'article 11 précise que la langue française est la langue de l'enseignement dans les établissements privés et publics et que deux langues étrangères font partie des objectifs fondamentaux de l'enseignement.

- L'article 12, enfin, rend obligatoire l'emploi de la langue française dans l'ensemble des messages publicitaires, dans des émissions, dans des organismes et des services de radio diffusion télévisuelle ou sonore.

Cependant, le Conseil constitutionnel gâche le plaisir et ce en déclarant un certain nombre des articles de la nouvelle loi non conforme à la Constitution. C'est que, le législateur a quelque peu empiété sur la liberté d'expression qui selon le Conseil, implique:

« le droit pour chacun de choisir les termes jugés par lui les mieux appropriés à l'expression de sa pensée »

Le Conseil stipule aussi que:

*« la langue française évolue comme toute langue vivante, en intégrant dans le vocabulaire usuel des termes de diverses sources, qu'il s'agisse d'expressions issues de langues régionales, de vocables dits populaires ou de mots étrangers ».*¹¹

et que le législateur n'a pas le droit

*« d'imposer à des personnes privées, hors l'exercice d'une mission de service public, l'obligation d'user, sous peine de sanctions, de certains mots ou expressions définis par voie réglementaire. »*¹²

Dans la circulaire qui concerne l'application de la loi Toubon, on précise que cette loi concerne les personnes publiques comme les personnes privées, mais que quelques dispositions sont plus contraignantes pour ces dernières. Plus loin, il est expliqué au paragraphe 2.6 de cette circulaire que:

¹¹ Deroy Louis, « Néologie et néologismes : essai de typologie générale », *La banque des mots* n=1, 1971, .p.5-12

¹² Abain H, *Le français et les langues historiques de la France*, Paris, Gisserot, 2007. p.150

« La loi vise les personnes morales de droit public, c'est-à-dire l'État, les collectivités territoriales et les établissements publics placés sous la tutelle de ceux-ci, ainsi que les personnes morales de droit privé chargées d'une mission de service public pour les activités qu'elles exercent dans le cadre de cette mission. »¹³

Ce qui veut dire que les particuliers ont toujours la possibilité de s'exprimer comme ils l'entendent, mais que dans les documents qui règlent le travail ou ceux qui accompagnent la vente de produits ou de services, le français est obligatoire .

Si dans l'article 14, qui concerne les marques de fabrique, il est aussi mentionné des « dispositions réglementaires relatives à l'enrichissement de la langue française », la loi ne prévoit, ni ne comporte comme c'est mentionné dans la circulaire du 19 mars 1996, « aucune liste de mots ou d'expressions qui seront interdits ou qu'il faudrait forcément employer ». Les listes que les commissions de terminologie avaient préparées devraient désormais être considérées comme des collections de mots recommandés.

Quelques mois avant d'adopter la loi Toubon, la SOFRES avait sondé le sentiment des Français en ce qui concerne la défense de la langue française . Ce qui est frappant dans les résultats c'est que ce sont le manque de vigilance des Français ,le mauvais enseignement de leur langue française qui sont le plus vus comme des menaces de l'impact de la culture américaine.

Ainsi, pour défendre la langue française,les français font trop confiance à l'école et à eux-mêmes qu'au gouvernement. La SOFRES est arrivée au fait qu'une majorité des Français ne rejettent pas les termes étrangers, mais qu'ils pensent qu'une langue doit les intégrer afin de se développer et s'enrichir.

En 2005, après un dialogue qui a duré plusieurs années avec la Commission européenne, ils s'est avéré que l'article 2 de la loi du 4 août 1994 ne faisait pas obstacle « à la possibilité d'utiliser d'autres moyens d'information du consommateur, tels que dessins, symboles, ou pictogrammes » en cas où cet article risquerait des conflits avec les directives communautaires .

M. Chansou rapportant ces résultats, souligne que ces derniers avaient été commentés et interprétés différemment. Cependant, le ministère de la Culture y voyait surtout une confirmation de ses positions et de ses analyses, citant les chiffres de 65 % interrogés qui étaient avec la politique volontariste de défendre de la langue et de 70 % des personnes qui étaient fières de la Francophonie. M. Chansou, lui, les prenait comme bonne réaction à l'encontre des commentaires négatifs que les

¹³Cerquiglini Bernardet Coll., « Tu parles !?Le français dans tous ses états. Flammarion, » Paris, 2000.

français trouvaient dans la presse. M. Chansou découvre que le problème des anglicismes reste surtout relatif.

IV. 3. Le dictionnaire des termes officiels:

En 1994 le Dictionnaire des termes officiels de la langue française fut publié, il contenait les mots français qui étaient censés remplacer les termes anglais en plus d'un index listant les anglicismes, ce qui facilitait le retrouvail des mots français qu'il fallait préférer aux mots français. Dans une troisième partie, ce dictionnaire contenait tous les décrets, textes et arrêtés publiés dans le domaine de la défense et de l'enrichissement de la langue française.

Ce dictionnaire, appelé « le Toubon », est un représentant original de l'espèce. Premièrement parce qu'il possédait un statut de dictionnaire semi-bilingue : les mots français sont cités comme équivalents avec leur « traduction » anglaise, dans le but d'éviter les mots anglais. A son tour, l'index alphabétique, faisait partie du dictionnaire. L'« étymologie » de tout mot prenait la forme d'un renvoi à la date et à l'arrêté de sa publication dans le *Journal officiel*, ce qui donne une précise datation. Contrairement à plusieurs dictionnaires, « le Toubon » n'est nullement basé sur l'usage; il est prescriptif, constituant un outil de travail obligatoire pour toutes les agences de la fonction publique, et que les responsables politiques et les concepteurs du dictionnaire aimaient voir entre les mains des français.

« Le Toubon » inclut une liste d'anglicismes à ne pas utiliser, plus de 3 000, dont plusieurs n'existent pas dans les dictionnaires d'anglicismes. Au contraire, bien des mots de remplacement ne figurent pas dans les dictionnaires de français, pour l'unique raison qu'il s'agit d'une terminologie spécifique. Pour un public de non initiés, le choix obligatoire de ces mots rend le *Dictionnaire des termes officiels* peu séduisant. P. Thody décrit « le Toubon » comme :

« un effort soutenu de fermer la porte de l'écurie après que le cheval ne s'est pas seulement emballé, mais gambade gaiement dans les champs. »¹⁴

Le Dictionnaire des termes officiels fut commenté dans la presse. M. Chansou cite l'article écrit par une journaliste de *France-Soir* qui s'est mise à s'amuser en construisant, comme Étienne le faisait, un pastiche, mais en utilisant un maximum de mots recommandés. L'article

¹⁴Thody, P. (1995) *Le français. Forbidden English. Forbidden American. Law Politics and language in contemporary France. A study in Language and National Identity*, London: Athlone. p.169

est le suivant:

« Antoine a mis ses brodequins à guêtre. Il a filé dans sa cuisinette meublée en lot avant d'inviter sa petite amie au resto vite. Ensuite, sortant son autocaravane de son compartiment, il l'a conduite au ciné-parc. Au retour, une panne d'essence l'a obligé à se servir de sa nourrice. »¹⁵

« Du pur charabia ? Non, du vrai français. », commente l'auteur, qui se hâte d'ajouter une traduction en français « normal ».

On posait la question de l'acceptabilité de ces termes inventés par des organismes publics ou privés. A partir des années cinquante, des discussions eurent lieu en ce qui est des termes mis par l'Office du vocabulaire français afin de remplacer une cinquantaine d'anglicismes les plus condamnables, tels que :businessman,rush, *parking* ou *week-end*.

Pour les supprimer, l'OVF avait proposé des termes comme homme *d'affaires*, brasseur *d'affaires* ou affairiste, *ruée* ou *élan*, *parcage* ou *parc*, et fin de semaine, *vacancelle* ou *ouiguinde*. Les résultats d'une enquête des adhérents de l'OVF qui prend en considération 650 réponses avaient permis d'adopter « à la majorité absolue des voix » homme *d'affaires*, *ruée*, *parcage* et fin de semaine, ainsi qu'une quinzaine d'autres termes. La réalité était plus chocante que cette procédure démocratique.

B.Fugger a également posé des questions sur l'intégration d'un certain nombre de termes dans les arrêtés de terminologie, spécialement en ce qui concerne l'audiovisuel. Il a premièrement demandé le sens que les personnes interrogées donnaient aux termes remplaçant les anglicismes, par la suite il s'est demandé si les français estimaient l'existence d'une différence de sens entre les termes équivalents. B.Fugger a pu remarquer des termes tels que:*surjeu* ,*publipostage*, ainsi que mailing, qui étaient inconnus par 75 % des personnes interrogées.

Après, il démontre qu'en général,les correspondances entre les couples de termes furent très contestées.

Depecker souligne la difficulté de l'étude des anglicismes. Non seulement le nombre de mots est grand, mais les situations de communication, écrite et parlée, sont très différentes. Ceci fait que de la simple question « Est-ce que tel élément est implanté en français ? », on aboutie à des

15Chansou. M(2003) article du journal France-Soir.p.170

réponses très différentes selon le point de vue adopté.

1. termes non implantés.
2. termes en équilibre entre leurs équivalents anglais et leur forme française,
3. termes en bonne voie d'implantation ou implantés.

Contrairement, les mots ne figurant nullement dans le dictionnaire, ne concernent qu'une quinzaine de termes. Du fait que l'anglicisme est traité, et que le mot recommandé ne l'est pas, la conclusion serait que, dans tous les cas, il y a des mots qui ne sont pas entrés dans la langue et que les anglicismes n'ont actuellement pas perdu leur attrait. Dans quelques cas qui appartiennent à ce groupe, le *Petit Robert* informe l'utilisateur qu'il existe un terme officiel à côté du mot expliqué.

Entre les deux extrêmes d'une intégration complète et d'un rejet total il y a presque une trentaine de couples où les anglicismes et les mots recommandés semblent être équilibrés.

On peut dire dans l'ensemble que les mots officiels n'appartenant pas au langage professionnel semblent s'intégrer facilement dans la langue quotidienne quand il s'agit de formes francisées de mots anglais comme : *scripte, décodeur, média, vidéo* ou *moniteur*, mais que, pour des causes inconnues, d'autres termes, comme *convivialité* (au lieu de *user-friendliness*) et *livre électronique* (au lieu de *e-book*), et *caméscope* (au lieu de *camcorder*), semblent faire également leur chemin. Dans des cas autres, les propositions des Commissions de terminologie semblent être accueillies telles que des possibilités s'ajoutant au répertoire qui existe, sans que le grand public sente l'obligation de se défaire du franglais pourchassé. Ainsi, dans plusieurs cas, les termes récemment forgés semblent être complètement ignorés.

Avec le statut assoupli des mots officiels, qui, ne sont nullement imposés, depuis 1994, mais qui s'offrent comme enrichissement du vocabulaire, les Commissions ont également réussi à retirer des propositions n'ayant rencontré aucun écho positif.

Il n'est pas facile de porter un jugement définitif sur l'efficacité de la politique que l'on mène à l'égard du vocabulaire. Il semble qu'une partie de mots de remplacement que les *Commissions de terminologie* avaient proposés aient été adoptés par le grand public, soit en tant que mot unique, soit en tant que terme parallèle au mot d'origine étrangère. Etant donné le grand nombre de mots

entrés dans la langue, les puristes ne seraient pas réellement satisfaits. Ainsi, il est admis de parler d'un succès dans la lutte contre les influences des anglicismes sur le lexique de la langue française. Reste à savoir si on peut autant parler de la politique linguistique menée depuis bientôt un demi-siècle par les pouvoirs publics.

IV. 4. Les (non)possibilités d'une politique linguistique:

La politique linguistique est définie comme la détermination des grands choix en matière de rapports entre les langues et la société .L.-J. Calvet immédiatement ajoute qu'une telle politique, présentée en tant qu'approche scientifique de quelques situations sociolinguistiques, ne pourrait avoir lieu sans son pratique complément, qui est sa planification linguistique. Généralement , le mot politique linguistique réfère à des situations où le statut d'une ou de plusieurs langues doit être établi. Ainsi plusieurs études furent consacrées à la position de langues régionales ou minoritaires , ainsi qu'à celle des langues parlées dans les nombreux pays asiatiques et africains.. Calvet souligne l'existence d'une politique linguistique de la francophonie, tout comme celle de l'anglophonie.

C'est dans ce contexte que l'ordonnance de Villers-Cotterêts 1539 pourrait être qualifié d'actes de politique linguistique. Ceci avait pour objectif le renforcement du statut de la langue française. Concernant les lois Toubon et Bas-Lauriol, il est non évident qu'elles relèvent de la politique linguistique. Cependant ,il y a une distinction importante entre des mesures concernant les conditions d'emploi ou le statut d'une langue et les dispositions touchant à la pureté ou à la qualité d'usage de cette dernière.

On voudrait se limiter aux types d'interventions gouvernementales, car elles se rapportent de manière directe à la lutte contre les anglicismes. L'on peut se demander dans quelle mesure ce genre d'action est désirable ou possible. Il est possible que l'État soit habilité à prendre des décisions concernant la politique à mener au sujet des ressources disponibles pour la société et qui sont orientables. Selon cette idée ,il y aurait ,probablement , une politique de la langue comme il ya d'autres politiques.

P. Thody se demande si la loi est le moyen le plus adéquat afin de s'occuper des questions de langue. Pour cela , il cite Dr. Samuel Johnson, le grand lexicographe anglais du XVIIIe siècle, qui s'exprime ainsi:

«les sons sont trop versatiles et trop subtils pour des restrictions légales ; enchaîner des syllabes et fouetter le vent sont des entreprises qui relèvent de la même façon d'un orgueil qui refuse d'adapter ses désirs à sa force » (Thody 1995)». ¹⁶

C. Hagège disait que:« la défense de la norme ne peut rien contre l'évolution de la langue »¹⁷. Afin qu'une langue continue son fonctionnement, il faut qu'elle évolue. Et les impacts étrangers sont inhérents au développement de n'importe quelle langue vivante.M. Chansou affirme que le vrai débat:

« concerne les différentes formes que peut prendre l'interventionnisme. Il peut être rigide, adopter une attitude très négative vis-à-vis des emprunts, chercher à remplacer par des mots français la plupart des anglicismes, etc. Mais on peut par contre envisager un interventionnisme plus souple, plus ouvert, conscient des conditions de l'évolution naturelle de la langue, de la place tenue par les emprunts, un interventionnisme qui s'exerce non pas d'une façon autoritaire, mais d'une façon réfléchie et motivée.»¹⁸

Comme on l'a vu, la liberté d'expression de toute personne s'oppose à toute forme de dirigisme concernant la langue. S'y ajoute le caractère spécial de la langue-même, qui ne supporte aucune volontariste intervention. C'est ce que Malherbe avait compris, à qui on prête ce mot adressé à Henri IV:

« *Quelque absolu que vous soyez, vous ne sauriez, Sire, ni abolir, ni établir un mot, si l'usage ne l'autorise* »¹⁹.

Une langue ne peut pas stagner, spécialement quand la société où elle est parlée connaît de rapides changements. Sinon elle ne pourrait que s'exterminer.

L'interventionnisme *mesuré* de Chansou, autrement dit un interventionnisme prenant en considération le caractère évolutif de la langue, est le top auquel la langue française pourrait aspirer.

16Op.cit .p.50

17Hagège, C.(1987) Le français et les siècles. Paris: odile Jacob.

18Chansou, M.(2003) L'aménagement lexical en France pendant la période contemporaine(1950-1994). Etude de sociolinguistique, Paris:Champion.

19Kukenheim,L(1966) Esquisse historique de la linguistique française et ses rapports avec la linguistique générale ,Leiden:universitaire Pers, .p.178

Afin d'améliorer la qualité de la langue française telle qu'elle est employée, les moyens politiques sont très restreints. Comme l'a rappelé le premier ministre Lionel Jospin en 1999 dans son discours d'installation du *Conseil supérieur de la langue française* plutôt que d'imposer et de légiférer des formes spéciales de la langue, l'État pourrait essayer d'être exemplaire. À quoi il ajoute que les représentants du peuple feraient mieux de ne jamais trop pencher du côté des pourfendeurs, peu nombreux, de tout impact étranger sur la langue française.

Il convient de mentionner certains résultats du sondage effectué en 1994 par la SOFRES: parmi 1000 personnes interrogées sur la cause menaçant le plus la langue 38% mettent en premier le mauvais niveau de l'enseignement de la langue française à l'école, 35% croient que c'est spécialement le manque de vigilance des Français, 21% l'attribuent à l'impact de la culture américaine, 17% à la langue des médias et 12% à la mondialisation. Interrogées sur la confiance qu'elles avaient dans les organismes qui pourraient intervenir, 59% des personnes parlent de l'école, 29% des Français eux-mêmes, 28% de l'Académie française, 15% des médias, 10% du gouvernement et 3% des entreprises françaises. En plus, 52% ne refusent pas l'apport des anglicismes, 41% le jugent moderne, 30% utile, 19% amusant, alors que 16% uniquement le considèrent snob, 14% gênant, 6% abêtissant et 3% choquant. En d'autres mots, la plupart des électeurs sont partisans de l'évolution de la langue française.

J. Flaitz avait découvert une opposition importante entre le point de vue des Français eux-mêmes et celui des autorités françaises. Les Français n'ont pas peur de l'impact de la culture américaine sur la culture française, ni ne pensaient que la maîtrise de la langue anglaise amène obligatoirement à adopter des valeurs américaines.

L'on pourrait également se demander si les politiciens ont réellement l'intention de mettre en place une politique de la langue. Après avoir passé en revue les déclarations faites par maintes autorités. M. Chansou note, bien déçu, qu'il constate que:

« toutes ces mesures, ces initiatives, ces déclarations ont eu en réalité peu d'efficacité. Certaines d'entre elles, en particulier le projet de création d'une grande banque de terminologie, n'ont abouti à aucun résultat. [...] les actions engagées ont été freinées par divers changements dans les orientations et dans les responsabilités. [...] il semble bien que cette situation soit due en grande partie au manque d'une véritable volonté politique. L'action des pouvoirs publics s'est limitée bien souvent à un discours sur la nécessité de développer la langue, sans que soit menée parallèlement une réflexion critique sur les conditions de développement. »²⁰

Plutôt que d'action politique, ce caractère de discours se traduit dans la pauvreté des dispositifs de contrôle. Les études menées par Depecker entre 1991 et 1997 en ce qui est de l'implantation de la nouvelle terminologie étaient presque totalement restées sans suite, aussi bien sur le plan des mécanismes politiques que sur celui des recherches lexicologiques. L'unique point lumineux dans ce tableau sombre est le fait que les Commissions *de terminologie* exercent parfois leur droit de retirer un mot qui n'a pas visiblement pris et de le remplacer éventuellement par un autre.

Chaque année, un *Rapport* rédigé par le premier ministre au Parlement sur *l'emploi du français*, fait état des actions menées dans le cadre de la « loi Toubon ». En 2005, fut la dominance du ton de la satisfaction. La *Direction générale de la concurrence et de la consommation et de la répression des fraudes*, (DGCCRF), contrôlant l'emploi de la langue française pour les services et les produits, rapporte une diminution nette du taux des infractions constatées : de 17 % en 1996 (sur 6 258 interventions) à moins de 9 % (sur 10026 interventions) en 2004. une baisse du pourcentage des demandes de modification des messages publicitaires est signalée par Le *Bureau de vérification de la publicité* (BVP). Trois cas d'intervention seulement sont cités par Le *Conseil supérieur de l'audiovisuel* (CSA) et laisse comprendre que parmi les incorrections les plus fréquentes, tels que accords fautifs, constructions fautives, oubli du genre des mots, mauvais emploi des modes, et autres fautes de grammaire ou de prononciation, l'utilisation des anglicismes ne figure pas en premier. Le premier ministre, Dominique de Villepin, remarque que :

Pour y trouver un remède il annonce qu'un dialogue devrait être engagé par la *DGLF* et que si besoin en est- il était prêt à élargir ou à changer, les structures mises en place afin de défendre la langue française.

²⁰ *Op.cit.* p.180

« des sociétés françaises ou ayant une filiale en France sont de plus en plus nombreuses à faire de l'anglais leur langue de travail. »²¹

Les possibilités d'une politique linguistique sont très limitées pour influencer sur la langue . Une telle politique ne peut avoir lieu qu'à condition de respecter les libertés individuelles et les caractéristiques propres au langage humain. On peut cependant soulever la question de savoir pourquoi la langue est devenue un sujet de débat au Parlement et trait dans des lois en France.

IV.5. Les Français et le français:

On a souvent pensé que les Français sont plus attachés au français , que d'autres peuples ne le sont vis-à-vis de leur langue nationale. Il s'agit d'un attachement très particulier, que seule l'histoire même du français, peut expliquer . C'est seulement à partir du milieu du XXe siècle

que le français a commencé à être une véritable langue maternelle pour une majorité des Français, ceci signifie qu'une grande partie de vieilles générations a appris la langue française à l'école, comme langue seconde.

Un nombre important de Français s'intéressent au sujet d'anglicismes et ce vu le nombre de rubriques que l'on consacre à la langue paraissant dans le grand nombre d'organismes de défense de la langue française aussi bien que dans les journaux.

Le lien entre autorité et langage semble évident et l'intervention des pouvoirs publics en ce qui est de la langue paraît aller de soi.

Un autre élément qui doit être pris en compte dans l'explication de la relation spéciale établie entre les Français et leur langue, c'est le rapport avec les États-Unis. C. Hagège dans ce contexte, parle d'un « détronement » de la langue française. Le rôle de moyen de communication internationale que la langue française avait joué jusqu'à la fin du XIXe siècle a été joué par la langue anglaise, à partir du milieu du XXe siècle.

²¹ Op.cit .p.181

Pour les Français le lien entre culture et langue, entre nation et langue, a de tout temps été trop ressenti. Selon les Français, la langue française n'était pas simplement un moyen de communication comme les autres langues l'étaient, mais était intimement liée aux droits de l'homme et à des notions de liberté et avait une mission civilisatrice. J. Flaitz montre que cette conception s'est retournée contre les Français eux-mêmes: si pour le Français on postule un rapport profond entre les valeurs qu'une langue véhicule et entre cette langue-même, de l'américain ou plutôt de l'anglais, il ne peut pas en être autrement. La France a depuis très longtemps connu un anti-américanisme fédérateur et généralisé. Et la situation nouvelle ne pouvait qu'agrandir les sentiments de haine. Il était normal de faire appel aux pouvoirs publics pour s'occuper de la défense de la langue car l'ennemi était étranger.

*Conclusion de la
partie théorique*

V. Conclusion de la partie théorique:

Après la deuxième Guerre mondiale, la vie n'est jamais plus revenue à la normale plusieurs choses ont changé. Tout le monde, ailleurs et en France, aurait dû peut être faire face à cette évidence. On constate un demi siècle après les premiers écrits d'Étiemble sur l'effondrement du français, que cette langue est toujours très vivante. Hésitant entre deux ennemis, les Américains et les Français, Étiemble paraît avoir résumé l'opinion de ceux qui rejetaient une certaine modernité. *Parlez-vous* *franglais* ? a eu le succès que l'on connaît grâce à la déformation flagrante de la réalité et grâce au talent de son auteur. Et ce livre jusqu'au niveau de la législation a eu des suites à cause de son mouvement qui a rallié pas mal d'esprits.

En 2001, le premier ministre Michel Rocard n'a nullement hésité à affirmer qu'on n'a jamais autant parlé français en France, et probablement jamais aussi bien et à se montrer optimiste, vis à vis de la position de la langue française à l'échelle internationale.

Les mesures que les nombreux organismes de protection de la langue avaient prises ont eu un effet très modeste. L'on est cependant amené à s'interroger si le retrouvail de cette belle santé linguistique était grâce à la défense de la langue française ou malgré cette dernière. On doit reconnaître qu'il n'est pas facile de trancher. Sans vouloir annoncer que le jeu n'en valait pas la chandelle, la gravité de la situation a été trop exagérée et la langue française n'avait pas besoin d'être protégée plus que d'autres langues internationales. tant que les locuteurs du français resteront fiers de leur patrimoine linguistique, cette langue continuera à se maintenir et se portera bien tout en supportant les impacts de la langue anglaise.

Partie pratique

Les dios d'or
de Bernard Pivot



Évitez
*le **franglais***
parlez
français

par Yves Laroche-Claire

■ **ALBIN MICHEL**

Évitez le *franglais* parlez *français*



« Voici le premier dictionnaire fran-
glais-français. Que des mots anglais
et américains s'installent dans notre
langue, rien de plus normal ; chaque
langue s'enrichit, se revitalise d'ap-
ports étrangers ; mais ce qui agace,
c'est la déferlante, l'excès issu d'une

seule et même origine. Au vrai, tout est une question de
mesure. À chacun son franglais ! Rejeter tous les mots
ici recensés serait déraisonnable ; les accepter tous
serait irréfléchi et ridicule. L'un des mérites de cet
ouvrage est de nous obliger à prendre conscience d'un
phénomène de société, d'une dérive grandissante de la
langue. »

Bernard Pivot

*Yves Laroche-Claire est ingénieur diplômé de l'École
polytechnique de Lausanne et écrivain.*



9 782226 143822

Illustration : Desobry/Desobry
Photo d'auteur
Arthème Le Grand / Corbis Outlines

60 7521 2
ISBN 7-226-14382-3

12 € TTC

Introduction

Introduction:

Voilà que l'on parvient de nos jours à un état de fait dans lequel les défenses immunitaires du français ne sont nullement assurées. Les échanges avec des correspondants francophones connus et inconnus, sur Internet dont les messages fourmillent de fautes d'orthographe et de langue française, confirment concrètement le diagnostic. Ce ne sont pas seulement les véhicules en bon état de marche qui roulent : Un contrôle technique sur les «autoroutes de l'information» doit être imposé !

« Évitez le **franglais** parlez **français** » est un dictionnaire réalisé par Yves Laroche-Claire, ingénieur diplômé de l'École polytechnique de Lausanne et écrivain.

Ce dictionnaire vit le jour en juillet 2004 sous le N° d'édition: 22857 et le N° d'impression : 043031/4, il fut imprimée par Bussière Camedan Imprimeries et légalement déposé en janvier 2004.

« Évitez le **franglais** parlez **français** » contient une photo de son auteur réalisée par Antoine Le Grand/Corbis-Outline.

« Évitez le **franglais** parlez **français** » " réunit la plupart des termes de la langue anglaise couramment utilisés par les français entre eux.

Les termes sont classés dans ce dictionnaire par ordre alphabétique, ce dictionnaire permet au lecteur de trouver sans mal le mot qu'il cherche.

« Évitez le **franglais** parlez **français** » réussit à prendre une bonne place parmi les dictionnaires de France et se vend au prix de 12€.

Notre corpus est constitué de: presque 399 termes relevant tous de la vie quotidienne des français.

Implicitement, on laissera apparaître ou on soulignera explicitement les bienfaits que leur utilisation présente ou encore les éventuels inconvénients de cette dernière: la langue française n'a nécessairement pas d'équivalents tout fait, ni nécessairement de moyen pour en fabriquer d'autres qui soient commodes. Mais, elle n'en est pas non plus obligatoirement dépourvue. Le contenu même de « Évitez le **franglais** parlez **français** » pourrait aider le lecteur dans sa réflexion : tel emprunt était-il obligatoire, paresseux, pratique, niais, inutile, grotesque?

Quelques lecteurs seraient petit à petit amenés à croire qu'à l'analyse bavarde du français tend à s'opposer la concision expressive de la langue anglaise. Cependant, on ne peut nier que la brièveté de l'expression incite à l'emprunt: certains, par ailleurs, pourront estimer que le français est plus (fin) et l'anglais plus (fruste), ou encore que le français est plus (analytique) et l'anglais plus (synthétique). C'est affaire de point de vue, peut être aussi de préjugés.

Ainsi, il faut tout de suite préciser qu'il ne s'agit pas pour l'auteur de « **Évitez le franglais parlez français** », de donner cours à quelque arrière pensée libre qui viserait à classer en « bons », en « brutes » et en « truands » les mots relevant de l'anglais en usage en France, donnant aux premiers la citoyenneté française, gardant à vue les deuxièmes.

Le lecteur que l'auteur cherche surtout à informer, tout en le distrayant, gardera son libre-arbitre.

Le pluriel des mots empruntés à la langue anglaise ne présente pas de difficulté car, dans les deux langues, la flexion générale du pluriel est le "s". En ce qui est du pluriel des noms composés la règle générale est que seul le dernier mot prend un "s". On ne l'indiquera cependant que s'il en ira autrement; ex : *fast-food*.

Ce dictionnaire voudrait peut être convaincre ses lecteurs de se garder des excès et de se maintenir à distance égale des deux extrêmes et ce en restant à la fois vigilants et réalistes parce qu'il ne faut pas nier de nos jours qu'il ya un certain risque linguistique du fait du contact des deux langues.

Enfin, pour en terminer, on pourrait peut être dire que ce dictionnaire amène les lecteurs à une double prise de conscience: d'une part, celle de l'utilité des emprunts, qui restent nécessaires à la vie d'une langue, à son adaptation constante, à son enrichissement et aux besoins de la communication; de l'autre, celle de la nécessité de respecter le français qui est à la fois le véhicule privilégié de la culture française et son élément fondamental.

I . Présentation du corpus :

Afin de réaliser la partie pratique de notre travail, nous avons choisi comme corpus : le dictionnaire « **Évitez Le franglais parlez français** ». Plus précisément nous avons opté pour les anglicismes utilisés dans la vie quotidienne des français.

Comme tous les corpus celui-ci ne prétend pas être exhaustif car il y'aura peut- être des recoins inexplorés, des lacunes imprévisibles.

« **Évitez Le franglais parlez français** » réunit la plupart des mots anglais couramment utilisés par les français entre eux ou dans leur vie quotidienne. Cet emploi est motivé par la facilité (c'est-à-dire souvent par le refus de se donner la peine de chercher ou de créer un équivalent français).

Il reste à analyser l'assimilation des emprunts du point de vue grammatical :

a) la classe de mots de très loin la plus représentée dans les emprunts est le nom, ce qui est un phénomène bien connu des lexicographes : dans une étude sur les mots que l'anglais a empruntés à une langue, quel qu'elle soit, au cours des deux derniers siècles, il a été montré que l'anglais n'emprunte jamais moins de 86% de noms. En français, le pourcentage des noms empruntés est encore supérieur.

b) En ce qui concerne le genre du nom, la règle générale est que le nom emprunté est masculin.

Apparemment accessoire, cette question du genre des noms et des réflexions en général, devrait rassurer ceux qui craignent une « invasion » de la langue française par la langue anglaise .Si le lexique est évidemment affecté (mais en fait, ces emprunts ne représentent guère qu'une proportion de 4 à 5% par rapport à la masse des mots du français « courant »), la morphologie ne se laisse pas faire par le prétendu « envahisseur » ! et l'on pourrait démontrer la même chose à propos de la syntaxe et du système phonologique.

Pourtant, quelques puristes n'hésitent pas à ameuter les populations aux cris de « Sus à l'anglais ! », et à risquer le ridicule en refusant systématiquement tout emprunt à cette langue, sous prétexte que le français a suffisamment de ressources. Il faut répéter que « la grande règle de toute les règles » est l'usage et que rien ni personne ne peut se mettre en travers de son évolution. Si les emprunts ne sont pas tous bons à prendre ils ne sont pas tous à rejeter : l'apport d'un peu de sang neuf ne peut être que favorable et enrichissant pour toute langue.

Pourrait-on peut être se garder des excès et de se maintenir à égale distance des deux extrêmes, tout en restant à la fois réalistes et vigilants, car il ne faut pas se cacher qu'il existe actuellement un certain risque linguistique, du fait de la conjonction de deux conditions défavorables, qui vont dans le même sens que les causes primaires (le snobisme et la facilité) : un phénomène économique externe, l'expansionnisme scientifique, technique, commercial et culturel des Etats-Unis, et un phénomène sociolinguistique interne : la situation de faiblesse de la langue française dont la maîtrise au moins chez les jeunes n'est plus assurée, du fait, d'une part de la longue inadéquation de l'enseignement du français, et, d'autre part, de l'influence linguistique négative des médias.

Ce corpus va probablement donner la possibilité de relever l'apparition, les types et le champ lexical des anglicismes, les tendances de la lexicalisation et le degré de la responsabilité des dictionnaires tel que celui de « **Évitez Le franglais parlez français** ».

I. 1. Elaboration du corpus /critères d'analyse :

L'analyse quantitative d'un corpus, pourrait peut être servir à dégager une certaine tendance linguistique reliée au contexte d'une époque particulière dans une société déterminée. Dans notre cas, on a pris comme source le dictionnaire « **Évitez Le franglais parlez français** », et comme période l'année **2004**.

On a remarqué que certains mots semblent être nouveaux ; ils se sont lexicalisés-si l'on ose dire- et sont entrés dans ce dictionnaire.

Ce phénomène déstabilisant au départ notre travail, a finalement permis d'observer les tendances de la lexicalisation de nouveaux mots donnés dans ce dictionnaire.

I. 2. Méthode de recherche :

Comme méthode de recherche on a utilisé l'observation.

I.3. But de l'étude :

La chose la plus importante pour l'analyse d'un corpus est l'existence de ce dernier.

Notre recherche porte sur un corpus assez important : le recueil de presque 399 Anglicismes ayant en commun leur origine « française ».

Tout au départ, on était un peu confus par le nombre de mots trouvés, mais, peu à peu ce nombre est devenu l'aide principal pour l'analyse de notre corpus.

Ainsi la présence d'un mot dans ce dictionnaire ne signifie pas que c'est un mot lexicalisé, de même l'absence d'un mot ne signifie pas que ce mot est nouveau. De plus, sur ce dictionnaire on trouve des emprunts lexicalisés. Néanmoins, le dictionnaire reste le moyen le plus réputé, Consulté et le plus facile à utiliser pour l'analyse d'un corpus.

I.4. Constitution du corpus :

En débutant la pêche aux emprunts de l'anglais vers le français, on s'est posé la question où doit-on et peut-on les trouver ? Dans le dictionnaire « **Évitez Le franglais parlez français** » on a finalement pu trouver ces emprunts avec leurs définitions.

399 mots classés dans un ordre alphabétique constituent notre corpus.

Il faut dire qu'il est plus difficile de relever les nouveaux sens des mots que les nouvelles formations ou emprunts. Les changements de catégorie grammaticale, les glissements sémantiques, et les locutions nouvelles ne se font pas toujours remarquer, et beaucoup s'installent dans l'usage sans soulever aucune contestation.

Pour vérifier si le mot est nouveau, on a consulté plusieurs dictionnaires.

La présence d'un mot dans un ou plusieurs dictionnaires ne veut pas dire que ce mot n'est pas nouveau.

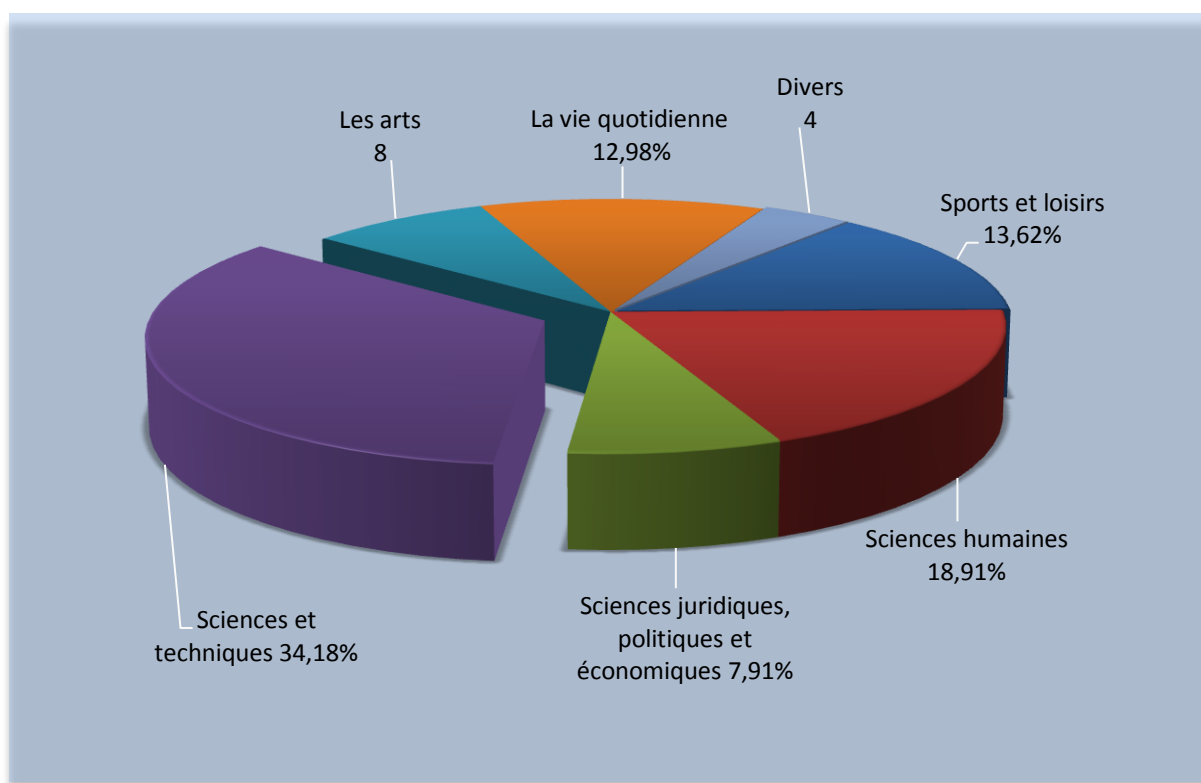
Parfois c'est une proposition de l'auteur d'utiliser des mots nouveaux, et, dans ce cas le mot a une marque angliciste.

L'enrichissement du lexique français se fait selon que le mot est un emprunt formel (une nouvelle forme) ou emprunt sémantique (un nouveau sens). Les emprunts peuvent donc se ramener à l'apparition de nouvelles formes et de nouveaux sens. L'emprunt formel se repère aisément, car il y'a apparition d'un nouveau signifiant. A l'inverse on détecte plus difficilement l'emprunt sémantique résultant d'une innovation, mutation ou évolution au seul niveau du sens.

*Aperçu Général Sur Le
Cause D'Anglicismes Dans
La Vie Quotidienne
Des Français*

II .Aperçu Général Sur Le Taux D'Anglicismes Dans La Vie Quotidienne Des Français :

II . 1. Relative proportion des anglicismes dans la vie quotidienne des français:



II . 2 . Analyse du cyclogramme:

Le cyclogramme mentionné, montre une relative proportion des grands champs d'emprunt lexical de l'anglais vers le français en ce qui est de la vie quotidienne des français eux-mêmes. Les composés ou relevés rares pour lesquels il n'a jamais été jugé utile d'octroyer une définition précise dans ce dictionnaire n'ont nullement été pris en considération dans ces statistiques, qui étudient presque 3610 termes définis.

Analyse Détaillée Du

Corpus :

(La Vie Quotidienne Des

Français A Travers Le

Dictionnaire

« Évitez Le franglais parlez

français .»)

III . Corpus:

Les emprunts lexicaux de l'anglais vers le français enrichissement et /ou appauvrissement:

cas de :la vie quotidienne des français à travers le dictionnaire

« Évitez Le franglais parlez français .»

Une analyse du dictionnaire « Évitez Le franglais parlez français » de l'édition 2004 à travers toutes ses pages, nous a aidés à retirer 399 emprunts lexicaux de l'anglais vers le français. relevant de la vie quotidienne des français.

III.1. Tableau 1. L'ALIMENTATION:

Un classement selon le domaine a révélé que parmi 399 emprunts relevés on a 44 anglicismes appartenant au domaine de l'alimentation ,soit 11,03%. Ces anglicismes sont tous des noms (pas de verbes). Ceci pourrait être justifié par le fait que dans la vie quotidienne, les gens tendent à désigner les choses par leurs noms .Et les choses nouvelles inconnues sont toujours désignées non pas par des verbes mais par des noms.

Domaine Général	Domaines spécifiques	Anglicisme	Transcription phonétique	Date d'apparition	Genre	Sens
	Domaine spécifique I	bacon	[bekon] (bé-conn)	1834	n.m	Lard maigre fumé, généralement consommé en tranches fines frites. De l'anc. Fr. <i>bacon</i> «lard maigre salé». Réemprunt intégré.
	Domaine spécifique II					
* Les solides * La cuisine		barbecue	[baRbəkY] (bar-beu-cu) ou mieux [baRbəkju] (bar-beu-kiou)	1913 1984	n.m	Appareil à charbon de bois sur lequel on fait des grillades en plein air ; grillarde préparée sur cet appareil ; par ext.repas en plein air où l'on sert ces grillades. Du haïtien <i>barbacoa</i> « ensemble de piquets où l'on accroche des morceaux de viande à sécher ou à fumer au dessus d'un feu », par l'esp.et
* La boisson						

					l'angl. Des É-U.emp.indirect intégré. On a proposé gril-au-vent ou grilauvent,n.m.et braisier,n.m.
	breakfast	[brækfœst] (brèc-feust)	1862	n.m	Petit déjeuner à l'anglaise. Litt. «interrompre le jeûne» (cf. fr. déjeuner>déjeuner). <i>Debreak</i> «interrompre» et <i>fast</i> «jeûne». Emp. culturel, snob dans les autres cas.
	Brunch	[brɔ̃ʃ] (brunch) ou mieux [brœnʃ] (breunnch)	1962	n.m	Petit déjeuner tardif tenant lieu à la fois de petit déjeuner et de repas de midi. Amalgame de <i>breakfast</i> «petit déjeuner» et <i>lunch</i> * «repas de midi». Emp. peu usité. On a proposé <i>brunche</i> , n. m. et <i>grand déjeuner</i> , n. m.
	Cake	[kæk] (kèk)	1738		Gâteau aux raisins secs que l'on coupe en tranches pour le consommer. Forme réduite en fr. de <i>plum-cake</i> *, litt. «gâteau aux raisins secs», de <i>plum</i> «raisin sec» et <i>cake</i> «gâteau». Emp. intégré.
	Chewing-gum	[ʃwɪŋɡɒm] (chouinn-gomm)	1898	n.m	(d'abord sans trait d'union, comme en angl). Gomme à mâcher aromatisée. De <i>chew</i> «mâcher» et <i>gum</i> «gomme», du fr. Réemprunt partiel intégré. Voir aussi <i>bubble-gum</i> .
	Chips	[ʃɪp] (chip) ou [ʃɪps] (chipss)	1911 1920	n.f	Rondelles minces de pommes de terre frites, vendues en paquet, à consommer froides ou réchauffées. Forme réduite de l'angl. des É-U. <i>potato chips</i> , de <i>potato</i> «pomme de terre» et <i>chip</i> «copeau, Tranche très fine». En angl. de G.B. <i>chips</i> désigne des pommes de terres frites. Ce que le fr. appelle <i>chips</i> s'appelle (<i>potato</i>) <i>crisps</i> , en angl. de G.B., de <i>crisp</i> «croustillant». Emp. intégré. On a proposé <i>croustilles</i> , n. f.pl.

			Corn-flakes	[kɔrnflɛks](corn-flɛx)	1913	n.m	Flocons de maïs grillés, à commander avec du lait au petit déjeuner. Litt. «flocons de maïs». De <i>corn</i> «maïs» (angl. des É.-U.) et <i>flake</i> «flocon». Emp. intégré. On a proposé <i>flocons de maïs</i> , n. m. pl. et <i>pétales de maïs</i> , n. m. pl.
			cracker	[kʁakɛR] (cra-kèr) ou mieux [kʁakœR] (cra-keur)	1830 1962	n.m	Petit biscuit salé, mince et croustillant. Litt. «qui fait crac». De <i>crack</i> , ou nom. «faire crac». Emp. intégré. On a proposé craquant, n. m ; le Canada francophone utilise biscuit salé, n. m.
			grapefruit /grape- fruit	[gʁapfʁui](grap-frui) ou mieux [gʁɛpfʁut](grèp-frouit)	1895	n.m	Nom anglais du pamplemousse. Litt. « fruit(en)grappes », ce Fruit se présentant en grappe. Du fr. <i>grappe et fruit</i> . Réemprunt partiel, snob et inutile (sauf comme emp. culturel). Le fr. a <i>pamplemousse</i> , n. m. voir aussi <i>pomelo</i> .
			grill-room	[gʁilʁum] (gril-roum)	1893 1896	n.m	Restaurant où l'on sert des viandes et poissons grillés, souvent préparés et servis dans la même salle. De <i>grill</i> « gril », de l'anc.fr <i>gril</i> , « grille », et <i>room</i> « salle ». Réemprunt partiel intégré, snob sous la forme <i>grill-room</i> , moins sous la forme <i>grill</i> . On a proposé <i>grilladerie</i> , n.f.
			Hamburger	[ˈäbuʁgœr]('an-bour- gueur)ou mieux [ˈäbœʁgœr] ('an-beur- gueur)	1930	n.m	Bifteck* haché servi dans un petit pain rond et souvent assaisonné de ketchup*, parfois Accompagné d'un œuf sur le plat (spécialité courante de la Restauration rapide). Forme réduite en angl. des E-U. de <i>Hamburger steak</i> , litt. « steak* à la hambourgeoise », de <i>hamburger</i> « hambourgeois », de Hamburg (fr <i>Hambourg</i>), ville allemande sur l'estuaire de l'Elbe, et <i>steak*</i> , « tranche de viande ou de poisson ». Emp. intégré. <i>Hamburger</i> est représenté par <i>burger</i> dans amalgames.

hot-dog	[ˈɒtdɒɡ] (ˈɒtt-dɒɡ)	1929	n.m	<p>Saucisse de Francfort chaude Servie en sandwich dans un petit pain. Altération de <i>hotdog</i>(sans trait d'union). Litt. « chien chaud », de hot « (très) chaud » Et dog « chien ». cette désignation est hum. à l'origine la forme d'un teckel Rappelant celle d'une saucisse, ce chien a été appelé par jeu (<i>German Sausage dog</i>, litt. « chien-saucisse (allemand) », d'où l'association des deux mots dog et sausage, et la substitution ludique de dog à sausage, hot sausage (« saucisse Chaude ») devenant hot dog. Cette substitution a été facilitée par un double élément connotatif : d'une part, l'association teckel/allemand (ce chien est désigné en angl. par le mot all. <i>Dachshund</i>) et d'autre part, l'association allemand / saucisse, quasi-automatique dans la culture anglophone, et renforcée par le fait qu'il s'agit d'une saucisse dite en angl. <i>frankfurter</i>, de l'all. <i>Frankfurter Wurst</i>, «saucisse de Francfort». Emp. surtout culturel. On a proposé sauci-pain, n. m.</p>
ice-cream	[aɪskrɪm] (aïss-crim)	1895	n.m	<p>Glace sucrée et parfumée à base de crème. Forme altérée en <i>angl.de iced cream</i>, litt. « crème glacée », de <i>iced</i> « glacée » et <i>cream</i> « crème », du fr. Réemprunt partiel, d'abord culturel, désuet.</p>

			Ketchup	(kètt-cheup)	1816	n.m	Sauce froide à base de jus de tomates Sucré et épicé et de vinaigre, servant de condiment. Du Chinois, litt. « saumure de poisson », par l'angl. Emp .indirect intégré. On a proposé <i>Tomatine</i> , n.f.
			lunch	[ləntʃ] (leunntch) ou [loɛ̃nʃ] (lun-nch) ou [loɛ̃ʃ] (lunch	1817 1867	n. m	Repas léger que l'on sert sous forme de buffet dans une réception ; par ext. cette réception. Forme tronquée en angl. de <i>luncheon*</i> . Désigne en angl. le repas de la mi-journée, ou un repas léger pris à toute heure. Emp. intégré. D'où luncher [ləntʃe] (leunn-tché) ou [loɛ̃ʃe] (lun-nché) ou [loɛ̃ʃe] (lun-ché) v, i. 1856, prendre un lunch (angl. <i>lunch</i> , v.), emp. snob.
			Mixer égalt. francisé en mixeur	[miksœR] (mi-xeur)	1952 1953	n. m	Appareil électrique servant à broyer et mélanger les aliments. De <i>mix</i> «mélanger». Emp. intégré.
			pop-corn	[popkoRn] (pop-corn)	[189 3] 1946	n. m. in- var.	Grains de maïs éclatés, destinés à la consommation humaine. D'abord <i>popped corn</i> (angl. des É.-U) «maïs éclaté», de l'onom. <i>pop</i> «faire pop, éclater», et <i>corn</i> «maïs». Emp. intégré. On a proposé <i>maïs soufflé</i> , n. m.
			porridge	[poridʒ] (po-ridj)	1842 1852	n. m	Bouillie de flocons d'avoine, que l'on consomme chaude au petit déjeuner dans les pays anglophones, plus spécialement l'hiver. Altération de <i>pottage</i> «soupe», du fr. <i>potage</i> . Réemprunt surtout culturel.
			Sandwich	[sãdwiʃ] (sand'- ouich) ou mieux		n. m.	Repas sommaire constitué de deux tranches de pain entre lesquelles on place des aliments froids. Du nom de quatrième comte de <i>Sandwich</i>

	[sãdwiʃ] (sand'- ouitch)			(1792) à qui l'on servait ce type de repas pour lui permettre de ne pas quitter sa table de jeu. Emp. intégré. D'où homme-sandwich [om sãdwiʃ](omm- sand'-ouitch), n. m. pl. <i>hommes-sandwiches</i> ou <i>homes-sandwichs</i> , 1881, homme qui marche en portant deux panneaux publicitaires placés l'un devant l'autre derrière (calque de l'angl. <i>sandwichman</i>) ; en sandwich[ãsãdwiʃ] (an- sand'-ouitch), loc. adv. Et adj. 1875, serré entre deux personnes, ou deux choses (angl. <i>sandwiched</i>).
snack-bar snack	[snakbaR] (snac-bar), [snak] (snac)	1933 1958	n. m	1. café-restaurant où l'on sert rapidement des repas simples. 2. Seult. Sous la forme <i>snack</i> , repas très léger servi à toute heure. De <i>snack bar</i> (sans trait d'union), litt. «bar à casse-crôte». De <i>snack</i> «casse-crôte» et <i>bar*</i> , du fr. <i>barre</i> . Réemprunt partiel intégré. Au sens 1, le fr. a <i>buffet</i> , n. m. (sens approx.). Au sens 2, le fr. a <i>collation</i> , n. f. (vieilli), <i>assiettes garnies</i> , n. f.
steak	[støk] (stèc)	1848 1872	n.m	La graphie <i>steak</i> est fautive. Tranche de poisson ou, plus souvent, de viande, généralement de bœuf, grillé ou cuite à la poêle. Emp. intégré, synonyme un peu snob de <i>bifteck*</i>
Sundae	[sœndɛ] (seunn-dè)	1970	n.m. v	Glace aux fruits accompagnée de sirop et de crème fouettée. Orig. Obscure (angl. des É.-U) : p.-ê. Type de dessert vendu seulement le dimanche, mais la relation avec <i>Sunday</i> «Dimanche» n'est pas sûre. Emp. Culturel

Toast	[tost] (tost) ou mieux [tost] (tôt)	1750 - 1789	n. m	Tranche de pain de mie grillée. De <i>toast</i> « (faire) griller», de l'anc. fr. <i>toster</i> «griller». Réemprunt partiel intégré, un peu snob, en concurrence avec (<i>du</i>) <i>pain grillé</i> , n. m. <i>tranche de pain grillé</i> , n. f. ou <i>rôtie</i> , n. f. (ce dernier régional, notam. Canada francophone, désuet en France).
Toasteur	[tostœR] (toss-teur)	1926 - 1959	n. m	ustensile électrique pour griller le pain, forme francisée de <i>toaster</i> , emp. snob et inutile, le fr. a <i>grille-pain</i> , n. m.
Toffee	[tofe] (to- fé)	1898	n. m	Bonbon anglais au caramel. Emp. intégré.
bar	[baR] (bar)	1833 - 1857	n. m	Débit de boissons où l'on peut consommer assis, ou debout au comptoir ; [1865] [1928], le comptoir lui-même. De <i>bar</i> «barre» (qui longe le comptoir), du fr. <i>barre</i> . Réemprunt intégré. D'où voiture-bar , n. f. voiture de chemin de fer où se trouve le bar (angl. <i>buffet car</i>). Voir aussi <i>barman</i> , <i>barmaid</i> , <i>milk-bar</i> .
Bloody Mary	[blœdimœRi] (bleu-di- mè-ri)	1950	n.m	Cocktail de couleur rougeâtre, composé de vodka et de jus de tomate. Litt. «Marie la sanguinaire» (surnom de Mary Tudor, dû aux persécutions religieuses qui ont illustré son règne, (1553-1558). De <i>bloody</i> «sanguinaire», de <i>blood</i> «sang». Allusion à la couleur du cocktail. Emp. surtout culturel.
cosy	[kozi] (cô- zi)	1904	n.m	Couvre théière destiné à maintenir le thé chaud. Litt. «douillette». Emp. intégré désuet.

			cocktail	[kɔktɛl] (coc-tèl)	1836 - 1929	n.m	Mélange général. alcoolisé de boissons diverses, préparé juste avant d'être consommé, et servi glacé. 2. 1929. Réunion où l'on boit des cocktails ; Mélange général. alcoolisé de boissons diverses, préparé juste avant d'être consommé, et servi glacé. 2. 1929. Réunion où l'on boit des cocktails
			drink	[dRɪnk] (drɪnk)	1874	n.m	Boisson alcoolisée. Litt. «boisson». Emp. snob et inutile. Pour <i>prendre un drink</i> , le fr. à <i>prendre un verre</i> , et fam. <i>prendre un pot</i> . D'où long drink [lɔŋdriŋk] (long'-drɪnk), n. m. 1895, boisson alcoolisée étendue d'eau, servie dans un grand verre, litt. «boisson longue».
			extra-dry	[ɛkstRadRaj] (ex-tra-draï)	1877	Adj. Inva r. et n. m.	Se dit d'un champagne très sec. Litt. «extra-sec». Emp. snob et inutile. Le fr. a <i>brut, champagne brut</i> .
			milk-bar	[mɪlkbaR] (milc-bar)	1946	n.m	Bar ou café où on ne consomme que des boissons non-alcoolisées, notam. à base de lait. Litt. «bar à lait». De <i>milk</i> «lait» et <i>bar</i> * «bar», du fr. <i>barre</i> . Réemprunt partiel, Vieilli.
			milk-shake	[mɪlkʃɛk] (milc-chèk)	1946	n.m	Boisson américaine à base de lait sucré et aromatisée et de crème glacée battus ensemble. De <i>milk</i> «lait» et <i>shake</i> «ecsouer». Emp. surtout culturel.

Peppermint	[pepɛRm -int](pé-pèr- mint') ou mieux [pɛpœRm- int](pè- peur-minnt)	1891		Liqueur de menthe poivrée. Litt. «menthe poivrée» (variété de menthe). De <i>pepper</i> «poivre» et <i>mint</i> «menthe». Emp. intégré vieilli. Ne pas confondre <i>peppermint</i> , terme générique désignant cette liqueur, et <i>Pippermint</i> [pipɛRm ɛ̃t] (pi-pèr-mint') ou mieux [pipɛRmint] (pi-peur-minnt), n. m. 1891, nom d'une marque particulière de cette liqueur.
Pub	[pœb] (peub)	1925		Taverne britannique où l'on sert des boissons alcoolisées ; imitation, dans d'autres pays, de ce type d'établissement. Troncation en angl. de <i>public house</i> , litt. «établissement public». Emp. culturel intégré.
punch	[pɔ̃] (ponch)	1673	n.m	Boisson alcoolisée composée de rhum, de sirop de sucre et de citron, servie froide ou chaude ; par ex. se dit de différentes boissons alcoolisées, sucrées et aromatisées. P-ê. Du hindi <i>panch</i> «cinq», par l'angl., du fait des cinq ingrédients qui, à l'origine, composaient cette boisson (eau-de-vie, sucre, citron vert, cannelle ou muscade, et thé). Emp. indirect intégré. Ne pas confondre avec <i>punch</i> * «puissance de frappe d'un boxeur», dont la prononciation est différente.
scotch	[skotʃ] (scotch)	1936	n.m	Whisky* écossais, à base d'orge majoritaire. Forme réduite en angl. de <i>scotch whisky</i> «whisky écossais». Emp. intégré.

shaker	[ʃekœR] (ché-keur)	1830	n.m	Récipient dans lequel on mélange, en le secouant, les ingrédients composant un cocktail*. Litt. «secoueur». De <i>shake</i> «secouer». Emp. intégré.
sherry	[ʃeRi] (ché-ri) ou mieux [ʃɛRi] (chè-ri)	1788 - 1819	n.m	Xérès, vin blanc de la région de Jerez (Andalousie, Espagne). Forme angl. de l'esp. <i>Jerez</i> . Emp. intégré, assez snob, peu utile, Le fr. a <i>xérès</i> ou <i>vin de Xérès</i> , n. m. Ne confondre avec <i>cherry</i> «cerise» : voir <i>cherry-brandy</i> . D'où sherry-cobbler [ʃɛRikoblɛR] (chè-ri-coblèr), n. m. 1857, boisson d'origine américaine composée de xérès, de citron et de sucre, de <i>sherry</i> «xérès» et <i>cobbler</i> «boisson alcoolisée glacée».
side-car	[sidkaR] (sid-car) ou [sajdkɑR] (saïd-car)	1960	n.m	Cocktail américain composé de liqueur d'orange, de jus de citron et de cognac, et servi glacé. Pour la formation. La relation avec <i>side-car</i> «véhicule» est obscure. Emp. culturel. Peu usité.
soda	[soda] (so-da)	1837	n.m	Eau de Seltz ; par ext. Boisson sans alcool, à base d'eau gazeuse aromatisée au jus de fruit. Forme réduite en fr. de <i>soda-water</i> «eau de Seltz», litt, «eau de sode», de <i>soda</i> «soude» et <i>water</i> «eau», cette eau étant rendue gazeuse par une solution de bicarbonate de soude. Emp. Intégré.

		toast	[tost] (tost) ou mieux [tost] (tôst)	1750	n.m	Action de lever son verre en proposant de boire à la santé de quelqu'un, ou à la réussite d'une entreprise : <i>porter un toast</i> (à). Le rapprochement avec <i>toast</i> «tranche de pain grillé» n'est pas établi avec certitude, mais il existe une tradition ancienne voulant qu'une coupe de l'amitié (<i>loving-cup</i>), dans laquelle les convives boivent chacun à leur tour, contienne une tranche de pain grillée. Beaucoup moins sûr est le rapprochement de <i>toast</i> dans ce sens et du mot persan <i>dost</i> «ami». Emp. intégré. La locution <i>porter un toast</i> est en concurrence avec <i>boire à la santé de</i> , mais implique un certain formalisme.
--	--	--------------	--	------	-----	---

Dans le domaine de ce que l'on appelle «la vie quotidienne», l'un des champs illustrant le mieux la pénétration de la langue anglaise dans le français est celui de l'alimentation. Concernant la nourriture solide, l'impact culturel est, pour le moment, plus sensible que l'impact linguistique au vrai sens du terme, mais on sait qu'une pénétration culturelle ne s'accompagne pas uniquement d'une pénétration linguistique, mais lui prépare le développement et l'installation. la pénétration de nouveaux mots anglais sur le territoire français des établissements de «restauration rapide» à la mode américaine va sûrement être favorisée par la multiplication. Il est certain que l'utilisation de l'expression *restauration rapide* est une preuve que la langue française possède des ressources «anti-invasion», mais ce terme composé n'explique que l'un des deux sens que *fast food* a pris dans la langue française, non pas celui de « type de restaurant» (*un fast food*) mais celui de «type de restauration» (*le fast food*).

III.2. Tableau 2 . L'HABITAT ET LE MOBILIER :

On a identifié **15** emprunts lexicaux appartenant au domaine de l'habitat et du mobilier, soit **3,76%** . Toujours sans aucun verbe . Il s'agit là de noms presque connus et utilisés même par les algériens dans leur vie courante.

Domaine Général	Domaines spécifiques		Anglicisme	Transcription phonétique	Date d'apparition	Genre	Sens
L'habitat	Domaine spécifique I	Domaines spécifiques II	bow-window	[bowindo] (bô-ouinn-dô)	[1830] 1863	n.m	Fenêtre formant une saillie en arc de cercle sur une façade. Litt. «fenêtre en arc». De <i>bow</i> «arc» et <i>window</i> «fenêtre». Emp. spé. intégré, en concurrence avec <i>oriel*</i> , n. m., ce dernier recomm. <i>J.O.</i> (18.01.73).
	Le mobilier		box	[boks] (box)	1879	n.m	Compartiment délimité par des cloisons ou demi-cloisons, dans un dortoir, un café-restaurant, un bureau, etc. ; b) 1918, compartiment pour une voiture dans un garage. Litt. «boîte». Emp. intégré. Au sens b), le <i>J.O.</i> (21.03.86) recomm. compartiment, n. m.
			building	[bildiŋ] (bil-dinng)	1895	n.m	Grand immeuble moderne comportant de nombreux étages. Litt. «bâtiment». De <i>build</i> «bâtir». Le mot en angl. n'implique pas nécessairement un bâtiment de grande taille. Emp. intégré vieilli. Le fr. à <i>immeuble</i> , n. m.
			bungalow	[boëgalo] (bun-ga-lô)			Habitation indienne basse, entourée de vérandas*. 2. 1925. Petite construction légère, en rez-de-chaussée, servant de résidence de

				vacances, ou faisant partie d'un ensemble hôtelier. De l'hindi <i>bangla</i> « du Bengale», par l'angl. Emp. indirect intégré.
cottage	[kota ʒ] (co-taj) ou mieux [kotɛdʒ] (co-tèdj)	1754	n.m	Petite maison de campagne, élégante et rustique, comme on en voit en Grande-Bretagne. Emp. intégré, surtout culturel.
Design	[dezajɲ] (dé-zaïnn) ou mieux [dizajɲ] (di-zaïnn)	[1953] 1959	n.m	Style de mobilier et d'objets utilitaire recherchant une esthétique fonctionnelle s'accordant avec les impératifs de la fabrication industrielle. 2. Adj. invar. 1971. Se dit d'un meuble ou objet de ce style. Litt. «conception, modèle». Du fr. du XVI ^e s. <i>desseing</i> «dessein, dessin». Ce sens nouveau est apparu aux É.-U. vers 1925. Réemprunt intégré. Le. <i>J.O.</i> (18.02.83) recomm. <i>stylique</i> , n. f. D'où designer [dezajœr] (dé-zaïneur) ou mieux [dizajœR] (di-zaïneur), n. m. 1952, personne qui crée des meubles et objets de style design. Le. <i>J.O.</i> (18.02.83) recomm. <i>stylicien, -ienn.</i>
freezer	[fRizœR] (fri-zeur) éviter [fRezœR] (frè-zeur)	1953	n.m	Compartiment à glace d'un réfrigérateur. De <i>freeze</i> «geler». Emp. intégré, en concurrence avec <i>compartiment à glace</i> , n. m. On a proposé assez maladroitement <i>congélateur</i> , n. m.
Hall	[ˈol] (ˈôl) parfois [ˈol] (ˈol)	1671 /1865	n. m. (n. f. à l'origi.).	Salle de grande dimension, à l'entrée d'un bâtiment, souvent destinée à l'accueil du public ; très grande salle ou bâtiment ouvert au public. En angl. d'abord «grand espace couvert», d'où «grande pièce de séjour» ou «grande salle publique». Emp. intégré, admis au <i>J.O.</i> (21.03.86). Voir aussi <i>music-hall</i>

home	[ˈom] (ˈômm)	1807 - 1895	n.m	Chez-soi, domicile, considéré d'un point de vue affectif ; d'où at home , loc. adv. 1826, chez soi, en famille (emploi vieilli en fr.). 2. 1895. Foyer, centre d'accueil : home d'enfants 1939. Au sens 1, emp. surtout culturel, le fr. a <i>chez-soi</i> , n. m. ; au sens 2, emp. intégré. Le mot <i>home</i> a égalt. en Belgique le sens de «maison de repos».
kitchen-ette	[kitə]nɛt] (kitt-cheu-nètt)	1936	n.f	Cuisine de très petites dimensions. D'abord angl. des É.-U. De <i>kitchen</i> «cuisine» et suff. Diminutif – <i>ette</i> , du fr. Emp. intégré en concurrence avec cuisinette, n. f., ce dernier recomm. <i>J.O</i> (21.03.86).
living-room	[livɪŋRum] (li-vinng-roum)	1856 /192 0	n.m	souvent réduit en fr. à living [livɪŋ] (li-vinng), 1954. Salle de séjour pouvant servir de salon et de salle à manger. Litt. «pièce à vivre», de <i>live</i> «vivre» et <i>room</i> «pièce». Emp. intégré un peu snob. Le fr. a <i>salle de séjour</i> , n. f., recomm. <i>J.O.</i> (21.03.86).
nursery	[nœRsəRi] (neur-seu-ri)	1833	n.f	Pièce réservée aux enfants, surtout dans les pays anglophones. De <i>nurse</i> *, d'abord «nourrice», de l'anc. fr. <i>norrice</i> , mod. <i>nourrice</i> , puis «bonne d'enfants». Emp. intégré, d'abord culturel, vieilli. Le fr. à <i>chambre d'enfants</i> , n. f., <i>salle de jeux</i> , n. f.
rocking-chair	[Rokiŋ]ɛR] (ro-kinng-chèr) ou mieux [Rokiŋ]ɛR] (ro-kinng-tchèr)	1851	n.m	Fauteuil ou chaise à bascule, monté sur deux pieds incurvés, que l'on peut faire osciller d'avant en arrière. Litt. «cahise qui (se) balance». De <i>rock</i> «(se) balancer» et <i>chair</i> «chaise, fauteuil». Emp. intégré, d'abord culturel, en concurrence avec <i>fauteuil à bascule</i> , n. m.

stand	[stãd] (stand´)	1964	n.m	dans ce sens. Tablette-support de machine de bureau. De <i>stand</i> «emplacement (habituel)», du verbe <i>stand</i> «se tenir, être placé». Emp. Intégré
W.C.	[dubløvese] (dou-bleu- vé-cé),ou plus souvent [vese] (vé- cé)	1887	n.m	Cabinets, toilettes, lieux d'aisances. Sigle (égalt. utilisé en angl.) de water-closet [ˈwatɛRklozɛt] (ouatèr-clo-zett), n. m. 1816 (d'emploi vieilli en fr. et en angl.), litt. «cabinet à eau», de <i>water</i> «eau» et <i>closet</i> «cabinet», de l'anc. fr. <i>closet</i> «petit enclos». Réduit à <i>closet</i> 1861. Égalt. réduit fam. à waters [ˈwatɛR] (ˈouatèr), n. m. pl. 1913 (parfois écrit hum. <i>ouatères</i>), ou transcrit fam. vécés , n. m. pl. 1946. Emp. intégré, en concurrence avec <i>cabinets</i> , n. m. pl., et <i>toilettes</i> , n. f. pl.

III. 3. Tableau 3. LE VÊTEMENT ET LES ACCESSOIRES :

Le domaine du vêtement et des accessoires est celui où il ya 24 emprunts soit **6,01%** du total des emprunts lexicaux de l'anglais vers le français existant sur le dictionnaire « **Évitez Le français parlez français** ».

Domaine Général	Domaines spécifiques		Anglicisme	Transcription phonétique	Date d'apparition	genre	Sens
Le vêtement Les accessoires	Domaine spécifique I	Domaine spécifique II	Badge	[badʒ] (badj)	1867 - 1920	n.m/ n.f	Insigne rond de la chevalerie écossaise. 2. n. f. v. 1920. Insigne métallique rond de, scouts reconnaissant une compétence dans un domaine particulier. 3. n. m. 1966. Insigne rond à inscription humoristique ou non- conformiste, porté comme une broche. Orig. Inconnue. Emp. intégré.
			baskets	[basket] (bass-kètt)	1953	n. m. ou f.	Chaussures de sport semi-montants en toile, à semelle de caoutchouc, conçues à l'origine pour pratiquer le basket-ball*. Forme réduite en fr. de <i>basket-ball*</i> . L'angl. a (<i>basket-ball</i>) <i>trainers</i> , de <i>trainer</i> «chaussure de sport». Emp. morphologique intégré.
			blue-jeans ou blue-jean	[bludʒins] (blou-djinnss) [bludʒin] (blou-djinn)	1941 1954	n.m	souvent réduit à jeans [diʒns] (djinnss) ou jean [dʒin] (djinn), n. m. 1954. Pantalon de coutil bleu très solide, à coutures apparentes, porté par les deux sexes. Litt. « (pantalon en) toile de Gênes bleue». De <i>blue</i> «bleu» et <i>jean*</i> «toile de coton de Gênes», de l'anc fr. <i>Janne</i> , mod. Gênes, du lat. méd. <i>Janua</i> «Gênes» (ville d'Italie, où cette toile était fabriquée à l'origine). En angl. <i>jean</i>

					désigne le tissu et <i>jeans</i> le pantalon, le <i>s</i> du pluriel marquant les objets perçus comme doubles ou assimilés (il y a deux jambes au pantalon). Emp. intégré. Si le vêtement n'est pas bleu, ne pas utiliser <i>blue-jeans</i> (<i>s</i>), mais <i>jean(s)</i> : ne pas dire «un blue-jean (<i>s</i>) vert» mais «un jean(<i>s</i>) vert».
	boots	[buts] (boutts)	1966	n. m. pl. (parfois f.)	. Bottillons de cuir, s'arrêtant au-dessus de la cheville, portée par les deux sexes. Litt. «chaussures montantes, bottes». Emp. intégré, en concurrence avec bottillons, n. m. pl.
	clip	[klip] (clip)	1932	n.m	Petit bijou muni d'une pince, en particulier broche ou boucle d'oreille. Litt. «pince». Emp. intégré. D'où clipser [klipse] (clip-sé), v. t. dat. ?, fixer par une pince.
	duffle-coat plus rar. duffel-coat	[dœfɛlkot] (deu-feul-côtt)	1945	n. m. v	Manteau trois-quarts en gros tissu de laine, avec capuche. Litt. «manteau en molleton de Duffel». De <i>duffle</i> «molleton de laine» (fabriqué d'abord à Duffel, Flandres) et <i>coat</i> * «vêtement, manteau». Emp. intégré.
	in	[in] (in)	1965	adj. invar	À la mode, «dans le vent», «branché». Litt. «dedans». Emp. intégré, d'emploi fam..
	Knickerbockers	[nikœRbokœR] (ni-keur-bo-keur)	1862 - 1944	n.m	1. [<i>knicker-bockers</i> 1863] 1862. Culotte de sport serrée juste au-dessous de genou, utilisée autrefois pour le cyclisme. 2. 1944. Sous la forme anglaise tronquée knickers [nikœR] (ni-keur) ou fam. [knikœRs] (kni-keurss) ou knicker [knikœR] (kni-keur), n. m. 1933. Même type de culotte, utilisée pour le ski ou l'alpinisme ; égalt. 1978, culotte

					portée à la ville comme vêtement féminin. Le mot <i>knickerbocker</i> (censé être un nom de famille typiquement hollandais) vient du titre d'un ouvrage burlesque de Washington Irving <i>Knickerbocker's History of New York</i> (1809), dans lequel les illustrations de Georeg Cruikshank représentaient les dignitaires hollandais de la Nouvelle Amsterdam (future New-York) vêtus de très large culottes serrées au genou. Emp. intégré.
leggings ou leggins	[legins] (lé-guingss), ou [legins] (lé-guinss)	1844 - 1858	n.m	Jambières de toile forte ou de cuir. De leggings, même sens de <i>leg</i> «jambe». Emp. intégré, en concurrence partielle avec <i>guêtre(s)</i> , n. f.	
look	[luk] (louc)	1977	n.m	Aspect physique que donnent à un individu sa coiffure et ses vêtements ; par ext. aspect extérieur d'un objet. Litt. «aspect». Emp. intégré, légèrement hum., en concurrence avec <i>allure</i> , n. f., <i>aspect</i> , n. m., <i>genre</i> , n. m., <i>image</i> , n. f., <i>image de marque</i> , n. f., <i>style</i> , n. m. D'où relooker [Rəluke] (reu-lou-ké), v. t. 1985, donner un nouvel aspect à (formation propre. Française, d'usage fam. et hum.) Voir aussi <i>new-look</i> .	
new-look	[ɲuluk] (niou-louc)	1947 - 1955	n. m. et adj. inva r.	Se dit de la mode féminine lancée en 1947, caractérisée notam. par une jupe ample allant jusqu'à mi-mollet. 2. 1955. Par ext, se dit de ce qui se présente sous un nouvel aspect : <i>un gouvernement new-look</i> . Litt. «nouvel aspect», de <i>new</i> «nouveau» et <i>look</i> «aspect». Faux emprunt créé par Christian Dior, couturier français (1957). (Le mot angl. ne comporterait pas de trait d'union).	

			plaid	[plɛd] (plèd)	1667 - 1869	n.m	Couverture de laine à carreaux que des habitants des Hauts Terres d'Écosse portent en guise de manteau ; par ext. ample manteau de voyage (sens vieilli). 2. 1869. Couverture de voyage en lainage écossais. Du gaélique <i>plaid</i> «couverture», par l'angl. Emp. indirect intégré.
			pressing	[pʁɛsiŋ] (prè-sinng)	1935 - 1939	n.m	Teinturerie, établissement où l'on nettoie et repasse les vêtements. 2. 1939. Repassage à la vapeur. De <i>press</i> «repasser (à la vapeur)» (d'abord angl. des É.-U.), du fr. <i>presser</i> . Le sens 1 n'existe pas en angl. (qui a <i>cleaners</i>). Faux réemprunt partiel.
			pull-over	[pylovɛR] (pul-o-vèr) ou plus rar. [pulovɛR] (poul-o- veur)	1920	n.m	égalt. réduit fam. à pull [pyl] (pul) rar. [pul] (poul), n. m. 1930. Tricot avec ou sans manches que l'on enfle ou enlève en le faisant passer par-dessus la tête. De <i>pull over</i> «tirer par-dessus», de <i>pull</i> «tirer» et <i>over</i> «par-dessus».Emp.intégré, en concurrence avec <i>chandail</i> , n. m. D'où sous-pull [supyl] (sou-pul), n. m. 1974, pull-over à mailles très fines et col roulé que l'on porte sous un autre plus épais(formé en fr., sans équiv. Simple en angl.).
			Short	[ʃoʁt] (chortt),	[191 0] 1926	n.m	Culotte courte pour le sport* et les loisirs. De <i>shorts</i> , même sens, de <i>short</i> «court». Emp. intégré. Voir aussi boxer-short.

		slip	[slip] (slip),	1913	n.m	Culotte sans jambes portée par hommes et femmes comme sous-vêtement ou culotte de bain. (En angl. ce mot n'a pas ce sens, mais celui de «combinaison de femme» ; pour «slip d'homme», l'angl. a <i>briefs</i> , pour «slip de femme», l'angl. a <i>panties</i>). De <i>slip</i> «glisser», d'où <i>slip on/ slip off</i> «passer/ ôter rapidement et aisément (un vêtement)». Emp. morphologique intégré. D'où protège-slip n. m. 1978. Petite bande adhésive de matière absorbante qui se fixe à l'intérieur d'un slip de femme (angl. <i>panty-liner</i>). Voir aussi pp. 300,410.
		smart	[smaRt] (smartt	1851] 1898	adj. inva r	Élégant, à la mode, chic (en parlant d'un vêtement ou d'une personne). Emp. intégré. Vieilli, snob ou d'emploi hum. La fr. a <i>chic, élégant, -ante</i> .
		Smoking	[smokinj] (smo- kinng),	1888	n.m	Veston de cérémonie en drap fin et revers de soie ;par ext. costume composé de ce veston, d'un pantalon à galon de soie et d'un gilet. Forme réduite en fr. (avec changement de sens) de <i>smoking-jacket</i> «veste d'intérieur», voir ci-dessous. Emp. morphologique intégré. L'angl. a <i>dinner-jacket</i> (G.B) ou <i>tuxedo</i> (É.-U)
		snow- boot	[snobut] (snô-boutt)	1888	n.m	Botillon de caoutchouc que l'on porte par-dessus la chaussure, pour marcher dans la neige. Litt. «bottine de neige». De <i>snow</i> «neige» et <i>boot</i> «bott, bottine». Emp. intégré, vieilli, en concurrence avec (<i>des</i>) <i>caoutchouc</i> , n. m. pl.

		sophisti qué, -ée	[sofistike] (so-fiss-ti- ké)	1952	adj	D'un aspect physique recherché et artificiel, proche de l'affectation. Forme francisée de l'angl. (d'abord des É.-U.) <i>sophisticated</i> . Du fr. <i>sophistiquer</i> , du gr. <i>sophistikos</i> «propre aux sophistes, captieux». Emp. sémantique intégré. Le verbe <i>sophistiquer</i> est attesté en fr. en 1370 dans le sens de «dénaturer, frelater». D'où aussi <i>sophistication</i> , n. f. v. 1952 dans ce sens, caractère recherché, artificiel, affecté.
		stick	[stik] (stic),	1795	n. m.	Courte canne mince et flexible. (Le mot angl. a le sens général de «bâton» ou «objet de la forme d'un bâton»). Emp. intégré, en concurrence avec <i>badine</i> , n. f.
		sweater	[swetœR] (souè-teur) éviter [switœR] (soui-teur)	1902 - 1909	n. m	Tricot porté par les sportifs l'entraînement (sens désuet). 2. 1909. Gilet de laine ou de coton, à manches longues, boutonné devant. Litt. «ce qui fait transpirer». De <i>sweat</i> «transpirer». Emp. intégré, un peu snob. Le fr. a <i>chandail</i> , n. m ; <i>gilet</i> , n. m.
		tee-shirt ou teeshirt ou T- shirt	[ti œRt] (ti- cheurt),	1950	n. m.	Maillot de coton sans col, à manches courtes, porté par les deux sexes comme vêtement de sport ou de loisirs. Litt. «chemise en forme de T». D'abord angl. des É.-U. de <i>tee</i> représentant la lettre T et <i>shirt</i> «chemise d'homme». Emp. intégré. On a proposé <i>camisette</i> , n. f. et la forme francisée <i>ticheurte</i> , n. m.
		training	[tReniŋ] (trè-ninng),	1956	n. m	. Survêtement que portent les sportifs à l'entraîne ment. De <i>training</i> «entraînement». Emp. morphologique snob et inutile. Le fr. a <i>survêtement</i> , n. m. L'angl. a <i>tracksuit</i> dans ce sens.

Une autre grande illustration de la langue française «influencée» est le domaine du vêtement. En fait, l'humanité entière se divise entièrement de nos jours en deux genres : ceux qui mettent un jean et ceux qui mettent autre chose. Il reste à faire une enquête statistique, mais une tendance planétaire est bien observée par les sociologues en ce qui est de l'uniformisation du vêtement. Si l'on se met, par exemple, devant un établissement scolaire, afin d'observer le vêtement des apprenants – voire des enseignants jeunes – qui y accèdent ou qui sortent, on sera frappé par le fait qu'ils sont tous vêtus de manière identique, comme si l'on était à l'entrée d'une caserne. , L'association des «trois B », **blouson**, **blue jean**, **baskets** (avec trois mots anglais sur quatre), est un «must» absolu pour les deux sexes Quel que soit le temps qu'il fait.

III .4. Tableau 4. LES SOINS DU CORPS :

Dans le dictionnaire «Évitez Le franglais parlez français », il existe 11 emprunts lexicaux soit 2,76% .

Ce résultat montre que l'impact de l'extérieur est moins élevé dans ce domaine vis-à-vis des emprunts relevant de: (l'alimentation , l'habitat et le mobilier , le vêtement et les accessoires).

Le reste des emprunts lexicaux figurant sur le dictionnaire « Évitez Le franglais parlez français », relève des autres domaines : (sports et loisirs , sciences humaines ,sciences juridiques , politiques et économiques ,sciences et techniques ,arts et de domaines divers.) qui ne font pas partie du thème de notre thèse.

Domaine Général	Domaines spécifiques	Anglicisme	Transcription phonétique	Date d'apparition	genre	Sens
		aérobic	[aeRobik] (a-é-ro-bic)	1981	n. m. ou f.	Gymnastique destinée à activer l'oxygénation des tissus après des mouvements rapides exécutés en musique. Forme francisée de l'angl. des É.-U. <i>aerobics</i> . Du fr. <i>aérobie</i> «micro-organisme qui ne se développe qu'en présence d'oxygène», et suff. <i>-ics</i> désignant une science, une discipline. Réemprunt partiel intégré.
		after-shave	[aftœR[ɛv] (af-teur-chèv)	1959	adj. et n. m. inv- ar	Se dit d'une lotion à utiliser sur le visage, après rasage. Litt. «après rasage». De <i>after</i> «après» et <i>shave</i> , v. et n. «(se) raser, rasage». Emp. intégré, d'usage commercial et un peu snob, en concurrence avec <i>lotion après rasage</i> , n. f., ce dernier préférable.

		Auburn	[obœRn] (ô-beurn)	1817	adj. invar	Couleur des cheveux d'un brun légèrement roux. Du lat. <i>alburnus</i> «blanchâtre», de <i>albus</i> «blanc», dont l'une des graphies en moy.-angl., <i>albrun</i> , a entraîné le rapprochement erroné avec <i>burn</i> (angl. <i>brown</i>), d'où le sens actuel. Emp. intégré.
		Brushing	[bRœʃiŋ] (breu-chinng)	1996	n.m	Technique de mise en forme des cheveux à l'aide d'une brosse ronde et d'un séchoir à main. Litt. «brossage». De <i>brush</i> «brosser». (L'angl. utilise <i>blow-drying</i> dans ce sens, litt. «fait de souffler pour sécher», le mot <i>brushing</i> correspondant au sens général de «brossage, fait de brosser», quelque soit ce qu'on brosse). Emp. morphologique intégré. On a proposé <i>thermobrossage</i> , n. m.
		déodorant , - ante	[deodoRã, ãt] (dé-o-do-ran, -rantt)	1955	adj. et n. m	Se dit d'un produit utilisé pour supprimer les mauvaises odeurs corporelles. Forme francisée de <i>déodorant</i> . De <i>de-</i> préf. d'«extraction» et lat. <i>odor</i> «odeur». En angl. le mot recouvre le sens de <i>déodorant</i> et celui de <i>désodorisant</i> . Emp. Intégré
		eye-liner	[ajlajnœR] (aï-lai-neur)	1961	n.m	Cosmétique liquide coloré destiné à souligner au pinceau le bord des paupières. Litt. «ce qui fait une ligne (autour) des yeux» De <i>eye</i> «œil» et <i>line</i> «(faire une) ligne». Emp. intégré.
		Lifting	[liftiŋ] (lift-inng)	1955 1990	n.m	Opération de chirurgie esthétique consistant à retendre la peau pour supprimer les rides. b) 1990. Métaph. Opération de rénovation. Forme réduite et altérée en fr. de <i>face lift</i> , litt. «relèvement du visage», de <i>face</i> «visage», du fr., et <i>lift</i> «élever,

					relever». Faux emprunt intégré, en concurrence au sens a) avec <i>lissage</i> , n. m. et <i>remodelage</i> , n. m., ces derniers recomm. <i>J.O.</i> (16.01.75) ; au sens b) avec <i>rénovation</i> , n. f., <i>toiletage</i> , n. m. D'où lifter [lifte] (lif-té), v. t. 1968, retendre, par une opération de chirurgie esthétique(angl. <i>lift</i>).
	peeling	[piliŋ] (pi-linng)	1935	n.m	. Traitement esthétique consistant à desquamer l'épiderme du visage pour en atténuer les défauts. De l'angl. fam. (<i>skin-</i>) <i>peeling</i> , litt. «fait d'enlever la peau», de <i>skin</i> «peau» et <i>peel</i> «peler, enlever ce qui recouvre». Emp. intégré. (En angl. et en fr. le terme technique est <i>exfoliation</i>).
	Spray	[sprɛ] (sprè)	1880 1960	n.m	Jet de liquide projeté en fines gouttelettes par pulvérisation. b) Vaporisateur utilisé à cet effet. c) Son contenu. De <i>spray</i> , n. et v. «embruns, projeter en fines gouttelettes». Emp. intégré, en concurrence dans l'emploi b) avec <i>pulvérisateur</i> , <i>vaporisateur</i> , <i>atomiseur</i> , n. m
	stick	[stik] (stic)	1957	n.m	Article de toilette, cosmétique ou autre produit (colle), présenté sous la forme d'un bâtonnet. (Le mot angl. a le sens général de «bâton» ou «objet de la forme bâton»). Emp. intégré, en concurrence avec <i>bâton</i> , <i>bâtonnet</i> , n. m.

		vanity- case	[vanitikez] (va-ni-ti-kèz)	1956	n.m	réduit fam. à vanity , n. m. Mallette où une femme range ses objets de toilette et des produits cosmétique. Litt. «mallette à vanité». Altération de <i>vanity case</i> (sans trait d'union), de <i>vanity</i> «vanité», du fr. et <i>case</i> «mallette», de l'anc. fr. <i>casse</i> , <i>chasse</i> «coffre», mod. <i>caisse</i> , <i>châsse</i> . Réemprunt partiel intégré. Voir aussi <i>beauty-box</i> .
--	--	-------------------------	-------------------------------	------	-----	---

A travers ces tableaux ,on a remarqué que les français sont dans l'obligation d'accepter quelques emprunts afin d'enrichir leur langue et pour un besoin purement communicatif.

En général, les emprunts visent à enrichir toutes les langues: ce sont alors un avantage ,mais aussi ils ont à respecter des limites qui , une fois dépassées deviendraient un inconvénient car si le système d'une langue se fond dans le système d'une autre elle serait en danger.Cependant, il faudrait bien être vigilant dans l'utilisation de ces emprunts.

L'analyse du dictionnaire « **Évitez Le franglais parlez français** » nous a cependant permis de retirer 4 domaines d'emprunts de l'anglais vers le français relevant de la vie quotidienne des français , ceci nous a aider à comprendre où apparaissent généralement ces emprunts de la vie quotidienne .Ces emprunts sont tous placés dans la classe des noms.

*Conclusion de la
partie pratique*

Conclusion de la partie pratique :

Les anglicismes peuvent déranger, tout simplement parce qu'ils sont trop souvent utilisés. Et tout ce que les responsables français pourraient faire, c'est prier les citoyens dans les termes les plus polis et en spécifiant la raison de la demande de ne pas s'en servir.

Les responsables s'efforcent de faire comprendre à la masse parlante qui se sert de mots ne plaisant pas que cela peut gêner à la langue française. Malgré ceci, personne ne semble faire attention et les conversations anglicistes continuent.

Tout en dénonçant ce type d'abus de la langue, l'humour doux dessine un contraste avec l'ironie d'Étiemble. Quelle forme d'esprit est la plus efficace? Telle est la question que l'on pourrait se poser. Étiemble a fait exprès de vouloir sensibiliser les Français aux résultats négatifs d'une ouverture trop large aux impacts des anglicismes et ce en tournant en ridicule d'une manière agressive et aigre la façon de parler de ses compatriotes, et il lance un appel aux pouvoirs publics d'agir. S'il n'est pas contestable que son exhortation aie été entendue, l'on doit constater également que la loi n'a pas mis fin aux abus et que le ridicule n'a pas tué: l'emprunt d'expressions et de mots relevant de l'anglais va toujours bon train et ne s'est jamais arrêté; la preuve en est la liste des termes qui pendant ces dix dernières années ont été ajoutés au *Petit Robert*. Leur part est même plus de dix pour cent et contient des mots tels que : *émoticône, cookie, double-cliquer, spam, nétiquette, ecstasyrave, scanner et télétexte, house, piercing*, utilisés dans des domaines assez divers.

Ce qui montre surtout cet apport conséquent d'anglicismes c'est que les français décidément, n'échappent pas aux anglicismes et vivent plutôt dans un « village planétaire » où l'anglais est le chef. Heureusement, l'histoire des langues est présente, afin de prouver le caractère non offensif de ce type de moyens de communication internationale. Les anglicismes n'ont pas empêché le français d'exister comme langue à part entière. L'anglais s'est plutôt révélé être une source totalement inépuisable et généreuse de communication en France. De la même façon, pendant plusieurs siècles, le français, à l'échelle européenne n'a nullement fini d'emprunter les termes dont il croit pouvoir profiter.

Ce qu'il faut surtout bien constater, c'est que malgré leur grand nombre, les emprunts, ne risquent guère de transformer ou de dénaturer une langue.

Un certain nombre de termes, même s'il est relativement grand, n'est jamais suffisant pour former une langue à part entière. D'une part le problème des anglicismes reste, tout compte fait, assez marginal, par conséquent, parler de « franglais » comme s'il s'agissait d'une langue nouvelle, n'est nullement justifié. D'autre part, il faut remettre en question la politique de combat contre les anglicismes. Comme on a essayé de le démontrer, les possibilités d'une telle politique ne sont pas très vastes. Mais en même temps on propose que l'ampleur de l'ennemi ne mérite peut-être pas de déployer tant d'armes. Après la loi Bas-Lauriol, qui n'est guère appliquée, et après la loi Toubon qui ne fonctionne plus, les récentes structures de défense de la pureté de la langue française sont grandement suffisantes pour rappeler qu'il vaut mieux ne pas se servir de certains termes. La lutte contre les anglicismes permet bien évidemment de faire en sorte que les conversations continuent, en français.

Cependant, les français ont trop insisté sur l'indépendance de la langue française vis-à-vis des autres langues et plus particulièrement la langue anglaise et sur l'importance d'adopter des règles basées sur le « bon usage », qui était celui de la plus saine partie de la Cour. Vaugelas a averti ceux qui voulaient parler correctement de ne pas s'éloigner trop longtemps de Paris, parce que leur langage risquait de se corrompre par les anglicismes, qui étaient parlés partout ailleurs en France. Cette mise en garde montre une fois encore que la langue française n'était nullement celle de tout le pays, mais était bien délimitée, et ne présentait les qualités souhaitées que dans la bouche des nobles vivant à la cour. Au cours de plusieurs siècles cette situation n'a guère évolué. Ceci montre que pour en venir à une seule langue pour toute la République, il a fallu déployer de nouveaux efforts.

Conclusion générale

«Le français demeure une langue qui rassemble, une langue bien vivante, une langue de culture, une langue de création, en un mot, une langue d'avenir. Nous avons raison d'en être fiers»

DUMAS, Guy

Conclusion générale :

L'âme d'une nation est sa langue. Si l'on veut faire disparaître un peuple on n'a qu'à détruire cette dernière. Elle ne disparaîtra peut-être pas complètement mais elle subira de profondes modifications qui la rendront méconnaissable.

Mais est aveugle celui qui ne voit guère que la langue française se ternit, que les français écrivent bien moins qu'avant.

Nécessairement, fatalement, les langues meurent. Le français en France même s'altère, il cessera peut-être d'être une langue vivante.

Le contact des français avec la langue anglaise est peut-être le principal danger auquel leur langue est exposée. On fait ici allusion à la manie que certains français ont de communiquer en anglais à tout propos et hors de celui-ci.

Sans complexes, la langue française pourrait emprunter à l'anglais ce qu'il lui faut.

Les anglicismes qui envahissent la langue française sont ceux qu'il faut combattre à n'importe quel prix si les français veulent que leur langue reste réellement française. Cette habitude que les français ont petit à petit contractée, de parler la langue anglaise avec les mots de leur langue est très dangereuse. C'est un mal qui ronge les français sans même qu'ils s'en doutent.

Erreur grave : afin de bien parler et écrire la langue française, il n'est pas uniquement nécessaire d'utiliser des mots français mais d'autant plus de donner à ces termes leur signification véritable.

Comment résoudre ce problème d'anglicisme ?! Partout ils existent : dans la société sur les meilleurs livres et jusque dans la sacrée chaire des français. Nul n'en n'est totalement exempté, personne ne pourrait lancer la pierre à l'autre.

Il existe dans tout pays des organismes officiels qui ont pour mission de sauvegarder le patrimoine linguistique. En France, Le Conseil de la Francophonie et le Conseil Supérieur de la Langue Française ont publié des répertoires officiels des mots français qui auront pour but de remplacer les anglicismes.

Ainsi, comme les linguistes le font remarquer, nul contrôle ne serait capable de freiner l'évolution d'une langue, chose prouvée par le fait qu'à travers le monde entier il n'existe nullement une langue qui n'ait subi des invasions d'emprunts.

Les français ne connaissent guère les noms des outils et des machines qui les entourent ni la marchandise qui existe dans leurs magasins. Et comme ils sont obligés de les nommer, ils les nomment en anglais. C'est un demi-mal. Il vaut mieux en attendant apprendre les noms français, utiliser totalement les mots anglais, que de créer un barbarisme.

Le danger que fait courir à une langue la multiplication des interférences avec une autre, ne réside pas dans le fait d'emprunter, ni même dans le nombre des emprunts, mais dans l'accoutumance à cette « anesthésie ».

Le recours à l'anglais ou plutôt aux anglicismes, est bien souvent le refuge contre la précision, la fuite devant l'obligation de clarté inhérente à tout discours qui se veut informatif.

L'enrichissement néologique par injection d'emprunts est certes un bénéfice pour une langue. Mais à condition: que les utilisateurs de ces termes sachent les situer par rapport aux termes de leur langue.

Toute proposition de politique linguistique en matière de remplacement des emprunts doit tenir compte du fait que l'anglais n'est plus de nos jours un simple réservoir de mots dans lequel les Français puisent des éléments qui –remodelés au niveau de leur signifié comme de leur signifiant – s'intègrent dans le système propre du français. De plus en plus, les utilisateurs d'anglicismes ont la volonté diffuse, en s'emparant de signes anglais, à la fois de féconder leur langue et de s'appropriier la langue étrangère. Les laisser croire qu'ils peuvent atteindre ces deux objectifs à la fois en s'installant dans une sorte d'inter-langue floue et désarticulée serait une dangereuse illusion. Cette inter langue, en ce qu'elle inhibe la capacité métalinguistique, est créatrice d'opacité aussi bien pour l'acquisition de la langue seconde que pour la maîtrise de la langue maternelle, point d'appui indispensable à la construction d'un outil linguistique efficace dans l'idiome étranger.

Le « franglais » satisfait le désir plus ou moins conscient d'une partie de la population française de s'identifier à un modèle mythique et unidimensionnel de modernité, mais il ne saurait remplacer la maîtrise de la langue anglaise elle-même.

Il ya autant de naïveté à croire que la langue française peut « se défendre » toute seule sans la volonté de ceux dont elle est la langue maternelle qu'à croire que la langue anglaise s'impose au monde et déstabilise les idiomes avec lesquels elle interfère par ses seules vertus intrinsèques. Qui ne voit que l'anglicisation ouverte ou larvée qui mine insidieusement le français de l'intérieur d'une omniprésence de la langue anglaise portée par la formidable puissance des États-Unis?

Il faut quelque aveuglement, ou quelque méprise pour les réalités de l'histoire récente, pour ne pas voir que l'expansion de l'anglais repose sur une détermination non explicitée mais active des États-Unis d'imposer au monde leur idiome en même temps que leur mode de vie et les produits de leur puissante économie. Qu'ils l'aient fait au nom des intérêts supérieur de l'humanité et avec des motivations généreuses ne change rien à l'affaire.

La pression politique et économique qui s'exerce sur la France comme sur les autres pays du monde, et la pression de la langue anglaise qui en résulte, sont un fait dont il faut simplement prendre acte: il est plus facile de vendre des produits dans sa langue que dans une langue étrangère. Aussi, l'exportation de la langue ouvre-t-elle tout naturellement la voie à l'exportation de démurées de tous ordres.

Il est tout aussi stupide de considérer que tout apport des États –Unis en matière de langue comme en matière de techniques et de modes de vie est par nature négatif et néfaste, que de considérer que ces apports sont par définition un progrès et un bien.

En tout état de cause, si l'on voit bien quel bénéfice la France peut retirer d'un bilinguisme bien compris, ouvrant largement sur le monde les portes d'un pays devenu une puissance de second rang mais dont le rayonnement reste grand, on a du mal à percevoir clairement quel bénéfice un tel pays peut retirer d'une généralisation du jargonage et de l'aliénation de son idiome , on ne voit guère non plus ce que le monde, dans son ensemble ,aurait à gagner de l'appauvrissement de son patrimoine linguistique, par réduction de la diversité des modes d'appréhension du réel que représentent les langues et notamment les grandes langues véhiculaires de culture sur le modèle standardisé d'une seule langue ,à supposer- même qu'il soit démontré que les mérites de cette langue sont supérieurs à ceux des autres.

Bibliographie

BIBLIOGRAPHIE:

- **ABAIN H**, Le français et les langues historiques de la France, Paris, Gisserot, 2007.
- **ANIS .J**, *Parlez-vous texto ?* Paris, Le cherche-midi éditeur, 2001.
- **Austin,J.L.** The ideology of English..French perceptions of English as a world language. Berlin, New York, Amsterdam: Mouton de Gruyter.
- **BIOGLIE, G.de**(1986) le français pour qu'il vive. Paris: Gallimard.
- **BOGAARDS .P**, *On ne parle pas français : la langue française face à l'anglais*, Bruxelles, Du culot, 2008.
- **BRUNET E**, « *L'Évolution du lexique .Approche statistique* », *Histoire de la langue française 1914-1945*, Paris, CNRS-Éditions, 1995, p.99.
- **CALVET-J.** (1996) *Les politiques linguistiques*. Paris : PUF (que sais-je ?3075).....
- **CERQUIGLINI Bernard et coll.**, « *Tu parles !?Le français dans tous ses états. Flammarion,* » Paris, 2000.
- **CERQUIGLINI, B.** (2005) « *confier à des linguistes la politique de la langue? ».*
- **CHANSOU Michel**, *L'aménagement lexical en France pendant la période contemporaine (1950-1994).*Étude de socio lexicologie, Champion, Paris, 2003.
- **DEPECKER Loïc**, *L'invention de la langue : le choix des mots nouveaux*, Armand Colin-Larousse, Paris, 2001.
- **ETIEMBLE.R.**, *parlez-vous français ?*, Paris, Gallimard, 1991.
- **FUGGER, B.** (1980) « les français et les arrêtés ministériels. Étude sur l'impact de la loi linguistique dans l'est de la France », *La banque des mots* 18,157-170.
- **GAUDIN François, GUESPIN Louis**, *Initiation à la lexicologie française. De la néologie aux Dictionnaires*, Bruxelles, De Boeck .Du culot, 2000, (Reed.2002).

- **GUILFORD Jonathan**, « *Les attitudes des jeunes français à propos des emprunts à l'anglais* », La linguistique, Vol.33, 1997, pp.117-135.
- **HAGÈGE, C.** (1987) *Le français et les siècles*. Paris: Odile Jacob.
- **HAGÈGE, C.** (1996) *Le français. Histoire d'un combat*. Paris : Michel Hagège (Livre de poche, Biblio essais4267).
- **HELGORSKY Françoise**, « *La notion de norme en linguistique* », *Le français moderne*, janvier1982, pages 1-14.
- **HUMBELY, J.** (2000) « *Évolution du lexique* ».In:A.G. Cerqui lui (dir), *Histoire de la langue française 1945-2000*.Paris.
- **PERGNIER Maurice**, (1989) *Les anglicismes*. Paris : PUF.
- **REY-Délove, J.** (1987) « *Effet des anglicismes lexicaux sur le système du français* » Cahier de lexicologie 51, 257-265.
- **Thordy, P.** (1995) *Le français .Forbidden English .Forbidden American. Law Politics and language in contemporary France. A study in Loran words and National Identity*, London: Athlone.

Sitographie :

Sites ET pages consultes

1-<http://fr.wikipedia.org>

2-www.cilf.org

3-www.csa.fr

4-www.dglflf.culture.gouv.fr

5-www.langue-française.org

6-www.rfi.fr

7-www.culture.gouv.fr